### **VILLE DE SIN LE NOBLE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**





## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2015

Sous la Présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire

-:-:-:-

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 MAI 2015 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

				ADGENTO
	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne	Х			
CARREZ Didier		X Procuration à Freddy DELVAL		
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick		X Procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
TAILLEZ Isabelle	X			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	Х			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée		X Procuration à Caroline FAIVRE		
<b>DELVAL</b> Freddy	Х			
WIDIEZ Dimitri	Х			
DAMBRIN Pascal	Х			
JOUVENEZ Jean-Luc	Х			
CHOTIN Jean-Michel	Х			
JARUGA Henri	Х			
LESPAGNOL Fatima	Х			
WIDIEZ Lise		X Procuration à Jean-Paul HOURNON		
SALPETRA Elise	Х	X Procuration à Fatima LESPAGNOL point 1		
<b>DORNE</b> Sylvie	Х			
BEDENIK Claudine	Х			
BERLINET Jean-Pierre		X Procuration à Isabelle TAILLIEZ		
GEMZA Joselyne	Х			
SANTERRE Françoise	Х			
<b>DUMONT</b> Christiane	Х			
ENTEM Christian		X Procuration à Josyane BRIDOUX		
BRIDOUX Josyane	Х			
STOBIECKI Jean-Pierre	Х			
LEGRAND Véronique	Х			
WOSINSKI Bruno	х			
POP Cerasela	Х			
GUERIN Victor	X			
<b>DEBLANGY</b> Lucie	х			
CAMPISANO Vincent	X			

M. LE MAIRE : On commence le conseil municipal en vous remerciant pour votre présence. Je remercie, à la fois les habitants, dans la salle, qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ainsi que les représentants de la presse et vous chers collègues, membres du conseil municipal.

Comme à chaque réunion du conseil municipal, je vous signale que les comptes rendus des quatre commissions réunis préalablement à cette réunion du conseil municipal, ont été joints au dossier de conseil municipal afin de respecter le principe d'information des conseillers municipaux.

Figurent également dans le dossier de conseil, dans une sous chemise différente, le compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 24 mars dernier qui a été affiché sous huitaine en mairie ainsi que le procès verbal de cette séance du conseil municipal.

Ont également été joints au dossier en lui-même, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal, le compte administratif tenu par l'ordonnateur présenté selon la maquette réglementaire, les deux tableaux annexés au compte administratif, détaillant les subventions aux associations sportives ou non sportives, la note de synthèse présentant le compte administratif, le projet de contrat de ville 2015 – 2020 et la liasse d'annexes aux projets de délibérations pour la modification du schéma régional d'organisation des soins.

Concernant le contrat de ville, ce document a légèrement varié par rapport à celui qui a été examiné par la commission compétente puisqu'il a été mis à jour le 18 mai 2015 pour faire suite au dernier comité de pilotage.

Concernant le tableau des subventions aux associations, il a vocation à évoluer avec la détermination, par la tenue d'une comptabilité analytique, du montant des subventions en nature et il sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

Il est à noter également qu'un projet de délibération figure dans les documents transmis mais n'a pas été inséré dans le dossier en lui-même. C'était une question qui avait été évoquée dans le cadre des travaux de la commission n°4 à laquelle il avait été présenté. Ce projet de délibération a vocation à se substituer au projet qui figurait dans le dossier relatif à l'ancienne caserne de gendarmerie puisqu'au jour du conseil municipal, nous n'avons pas reçu la division cadastrale qui n'a donc pas été opérée. C'est donc le second projet de délibération qui vous sera proposé ce soir.

Enfin, une délibération relative aux subventions de fonctionnement des coopératives scolaires destinées à financer les voyages de fin d'année et les sorties au-delà de 25 kilomètres de Sin le Noble, a été inséré dans le dossier bien qu'elle n'avait pas été présentée préalablement en commission parce que nous étions en train de réfléchir à cadrer juridiquement ces subventions mais, comme nous ne voulons pas pénaliser des écoles, nous avons donc décidé de proposer cette délibération à la présente séance du conseil municipal et nous aurons, avec les commissions compétentes, le temps de travailler à la rationalisation de l'octroi de ces subventions de fonctionnement par la suite.

Je vous l'indiquerai également tout à l'heure, il y aura une petite variation sur la délibération sur la rémunération des animateurs des accueils pour mineurs.

Cette précision est sensée et je vous propose d'ouvrir les travaux sur la présente réunion et de débuter, comme de coutume par l'appel nominal des conseillers municipaux et par la vérification du quorum. Pour se faire, il convient de désigner un secrétaire de séance et je vous propose, comme le veut la tradition d'une part de désigner le benjamin de séance, à savoir Elise SALPETRA et d'autre part de nous exonérer du vote à bulletin secret qui devrait normalement déterminer ce vote.

Tout le monde est d'accord pour qu'on ne fasse pas de vote à bulletin secret comme d'habitude ?

Je passe donc, la parole à Elise SALPETRA pour l'appel nominal.

Mme SALPETRA: Excusez-moi.

(appel...)

M. LE MAIRE: Merci Elise, le quorum étant atteint, nous pouvons aborder l'ordre du jour mais simplement préciser l'appel nominal en présentant les excuses de Didier CARREZ qui est bloqué par un lumbago et Marie-Josée DELATTRE qui a subi une légère intervention et Patrick ALLARD qui est en vacances dans le Sud et qui ne peut être parmi nous ce soir.

M. LE MAIRE : Je vous propose d'aborder l'ordre du jour et de commencer, comme de tradition, par l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars dernier.

Y a-t-il des personnes qui ont des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès-verbal que je vous propose d'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non,....Donc le procès verbal de cette réunion du conseil municipal du 24 mars est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. LE MAIRE : Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaite, comme j'en ai pris l'habitude, effectuer un bref rappel des principaux événements survenus depuis la dernière réunion de conseil municipal, à commencer par :

Le conseil des jeunes qui s'est réuni le 25 mars, soit le lendemain du conseil municipal,

Une réunion de comité technique suite aux élections professionnelles, le 26 mars et où le dialogue avec le personnel se passe dans d'excellentes conditions,

Les élections départementales le 29 mars, avec l'élection du binôme « Frédéric DELANNOY, Josyane BRIDOUX » comme conseillers départementaux du canton de Sin le Noble.

C'est pour moi l'occasion, ici, d'adresser mes républicaines félicitations à Madame BRIDOUX pour son élection au conseil départemental.

C'est également l'occasion, pour moi, de remercier toutes celles et ceux qui ont participé, qui nous ont aidé à la tenue de ces élections. Ça n'a pas été facile. Je remercie les habitants qui ont fait preuve d'esprit républicain. Je remercie la liste, enfin Vincent CAMPISANO qui, même s'il n'avait plus de candidat au second tour, a proposé des assesseurs, encore merci beaucoup, et je ne dirai pas pareil d'autres organisations qui, parce que le candidat proposé ne leur plaisait pas, n'ont pas proposé d'assesseur et n'ont pas fait, me semble t-il, n'ont pas fait œuvre d'esprit républicain en la matière. Sachant que REPUBLICAIN, c'est beau d'en parler, République, c'est « res publica », en latin, c'est la chose publique, le bien public. Et donc de participer aux élections qu'on ait ou pas un candidat, que ça nous plaise ou pas. En tout cas, beaucoup de sinois nous ont aidé parce que c'était très difficile d'avoir le nombre d'assesseur pour tenir ces bureaux de vote. Je les remercie donc très sincèrement.

Le 1<sup>er</sup> mars, nous avons inauguré avec NOREVIE, les nouveaux logements à la montée.

Le 2 mars nous avons assisté à la remise de la « Deux Chevaux », au rond-point du même nom, après la restauration par l'association du DeuDeuch Club Sinois.

Le 5 mars, lors du week-end de Pâques, de nombreuses associations ont animé leur quartier par l'organisation de chasse à l'oeuf.

Le 7 avril, l'installation, un moment important avec l'installation du premier conseil de quartier qui est celui du puits du midi et j'aurai l'occasion de faire un point sur la démarche de démocratie participative après,

Le 10 avril, l'assemblée générale des restos du cœur et celle des donneurs de sang,

Les 11 et 12 avril, un inter région de judo au complexe Mercier,

Le 12 avril, le repas des aînés à la salle Rousseau avec une participation importante, avec 445 convives. Il y en avait 420 l'année dernière.

Je voudrai, là aussi adresser mes remerciements, puisque nous avions souhaité faire un peu évoluer le repas des anciens qui nous a coûté 5 000 €uros de moins que l'année précédente alors qu'il y avait 25 personnes de plus, grâce à l'investissement des élus et du personnel. Ainsi, nous n'avons pas payé de bus puisque les élus sont allés chercher les personnes âgées qui n'étaient pas véhiculées. Les élus sont allés les chercher chez elles et les ont ramenées. Nous avons également négocié un prix avec le traiteur puisque le service a été effectué, pour partie, par le personnel et les élus qui se mettent aussi au service de la population au sens premier du terme et, nous avons rogné sur quelques dépenses de décoration, je pense, par exemple, à des ballons qui décoraient la salle et qui coûtaient presque 800 €uros. Les personnes âgées ont été très contentes de ces économies qui ont amenées beaucoup de convivialité et qui ont permis de maintenir la qualité du repas. La qualité de cet après-midi, en amenant de la convivialité, on descend le coût pour la collectivité même si c'est à la charge du CCAS, même si ce sont deux structures différentes, en tout cas, ce sont les élus du conseil municipal et les représentants du conseil d'administration du CCAS que je tiens à remercier ainsi que le personnel du CCAS mais je l'ai déjà remercié directement.

Le 13 avril, vernissage de l'exposition consacrée aux cinquante ans de l'association « Espace, Loisirs et Sports », vous savez qu'on fête des anniversaires importants au niveau associatif cette année, une belle exposition consacrée aux cinquante ans de cette association, ancien club « Léo Lagrange » et prochainement, ça sera les quatre-vingts ans de l'AS Sin.

Le 14 avril, une soirée Kurde en soutien à la ville de Kobané.

Le 15 avril, une nouvelle réunion du conseil des jeunes.

Le 16 avril, une réunion avec les associations pour satisfaire un engagement de campagne, qui était de communiquer régulièrement aux associations les différents modes de financements alternatifs au financement de la commune et, où on leur a présenté des projets de création d'un conseil consultatif du monde associatif ou la création d'une ruche associative.

Le 17 avril, le conseil de quartier du Bivouac et des Hauts de Sin.

Le 18 avril, Viva les mots.

Le 19 avril, un très beau festival des majorettes et un très beau gala de danse de l'Espace Loisirs et Sports pour ses cinquante ans.

Le 20 avril, une exposition à l'école Jean Jaurès maternelle avec un beau partenariat entre les projets pédagogiques, l'éducation nationale et les activités périscolaires.

Le 26 avril, la fête de la deudeuch qui est revenue après quelques temps d'arrêt et avec un très beau succès malgré des conditions climatiques peu favorables et le même jour la commémoration des victimes de la déportation.

Le 1<sup>er</sup> mai, le traditionnel défilé du 1<sup>er</sup> mai et la remise des décorations du travail.

Le 2 mai, la fin de stage de l'AS Sin pour les jeunes pendant ces vacances de Pâques et le début du Printemps Culturel avec Jean-Marie BIGARD en ouverture.

Le 4 mai, nous continuons l'installation des différents conseils de quartiers avec celui du Marais,

Le 6 mai, la fin du stage de Pâques cette fois ci, du club des Epis foot avec l'accueil d'un joueur professionnel de Valenciennes « Anthony LE TALLEC ».

Le 7 mai, installation du conseil de quartier de La Sucrerie et le soir, une pièce de théâtre dans le cadre du Printemps Culturel « Piège à Matignon » qui a rencontré un très beau succès avec beaucoup d'habitants de Sin le Noble présents et, qui nous ont tous demandé de continuer à produire, à programmer du théâtre. Nous travaillerons sans doute, avec les commissions pour le bilan de ce printemps culturel prochainement mais, je pense que c'est une proposition à acter en matière de théâtre.

Le 8 mai, un très très beau défilé là aussi, un peu dans l'esprit du défilé du 11 novembre en collaboration avec des sinois passionnés de ces conflits, des collectionneurs, ... Un très beau succès populaire également et, l'exposition qui a aussi rencontré un très beau succès.

Le 11 mai, conseil de quartier de La Montée, du Pescron et du Bas de Sin.

Le 13 mai, le spectacle d'Artus dans le cadre du Printemps Culturel,

Le 14 mai, une messe de l'Ascension aux Epis, pour la rénovation du Centre Jean XXIII et le tournoi de l'AS Sin qui commençait la longue série des tournois du mois de mai. Cette fois-ci, c'était les plus 18.

Le 15 mai, un vernissage du CAPS et un concert de l'APEPAC de très belle qualité le soir.

Le 16 mai, c'était les peintres dans la rue au niveau du quartier du Marais et le soir, un concert de Charles Elie Couture dans le cadre du Printemps Culturel.

Le 17 mai, un open de Karaté au complexe Mercier et, au niveau du quartier du Marais, la traditionnelle fête des fleurs et des légumes qui a rencontré, là aussi, un très beau succès.

Le 18 mai, nous avons réuni la commission 4 et la commission 2 pour travailler sur l'ordre du jour de ce conseil municipal et le soir, nous avons installé le conseil de quartier de ce centre ville.

Le 19 mai, comité de pilotage au niveau de la CAD du PLH, Plan Local d'Habitat qui nous a occasionné quelques réunions tout au long du mois de mai.

Le 20 mai, nous avons réuni la commission 1 et la commission 3 et le soir, un conseil au SMTD sur la présentation du PDU (Plan de Déplacement Urbain) comme la PLH-PDU, comme nous on est en PLU, ce sont des documents intéressants à prendre connaissance.

Le 21 mai, l'inauguration de la salle informatique et du modulaire au niveau de l'école de la Sucrerie, c'est ce que nous avons réussi à obtenir d'une entreprise de la région qui changeait son parc informatique. Nous avons eu un don de dix ordinateurs assez récents et de bonne capacité, ce qui permet donc l'accès dans d'excellentes conditions à ces enfants de ce quartier à l'initiation de l'informatique et ce, sans surcoût pour les finances communales puisque nous n'avons eu qu'à payer que le câblage et l'aménagement de la salle informatique sachant qu'il y a un peu moins de 80 élèves dans cette école. Donc, 10 ordinateurs pour moins de 80 élèves, là on est sur un taux d'équipement qui est très intéressant et qui a réjoui les représentants de l'éducation nationale qui assistaient à cette rencontre.

Le 22 mai, un très beau moment mais, comme de coutume avec le concert de l'Harmonie et, un très beau concert conclu par la chorale des enfants de premier cycle. Lesquels enfants de premier cycle qui ont eu la chance, le lendemain de terminer le tour de chant de Pierre PERRET avec trois chants en commun avec Pierre PERRET. Je pense que ça sera un très beau souvenir pour ces jeunes enfants qui étaient bien réjouis de vivre ce moment.

Le week-end de pentecôte toujours des tournois de football.

Le 26 mai, une réunion intéressante sur laquelle je reviendrai après.

Nous avons donc, rencontré Jean-Paul FONTAINE, Vice Président de la CAD en charge des questions d'assainissement, eau potable et hydraulique de surface avec l'ensemble des directeurs concernés par ces thématiques au niveau de la CAD pour voir avec eux quelles étaient les interventions nécessaires en matière d'assainissement ou de résorption des canalisations plomb sur le terrain de Sin le Noble afin de lier ces interventions avec nos interventions en matière de rénovation de nos voiries mais j'y reviendrai après.

Le soir, nous avons installé, l'avant dernier conseil de quartier, celui de la Brasserie et du Quartier Saint Joseph avant le lendemain, à savoir qu'hier, nous avons installé le dernier conseil de quartier, celui des épis et du Raquet.

Les huit conseils de quartier sont désormais installés et je vais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour faire un point sur cette démarche de démocratie participative. Les huit conseils ont été installés entre le 07 avril, à savoir celui du quartier du Puits du Midi et le 27 mai, celui des Epis et du Raquet. C'est une démarche qui a rencontré un très beau succès avec plus de 160 candidatures reçues. Sur les huit quartiers, sept ont fait l'objet d'un tirage au sort et, celui qui n'a pas fait l'objet de tirage au sort est néanmoins complet au niveau des collèges habitants et des collèges associations. Simplement, on n'a pas de réserve, on n'a pas de liste d'attente sur ce quartier mais, en tout cas, un beau succès de cette démarche avec quelques quartiers comme celui des Epis ou du Raquet installés hier, celui du Marais ou celui du Centre Ville ou nous avons eu trois à quatre fois plus de candidatures que de sièges à pourvoir. Nous pouvons nous réjouir de l'adhésion de la population à cette démarche qui vise à maintenir le lien entre les élus et la population. Dans tous les quartiers, le collège habitant est complet et dans tous les conseils, il y a des associations. Là aussi on peut à la fois se réjouir pour le collège habitants mais également se réjouir et j'ai déjà eu l'occasion de signaler ici, à maintes reprises, du dynamisme, de la richesse du tissu associatif sinois. Un seul bémol, la faible mobilisation des acteurs économiques puisque seuls quatre quartiers sur huit, auront un représentant au sein des conseils de quartiers.

L'objectif qui a été donné lors de l'installation de ces huit conseils était de faire une première réunion de travail puisque là, c'est une réunion d'installation. De faire une première réunion de travail et un diagnostic en marchant réunissant les élus du conseil puisqu'il y a un collège habitants, un collège acteurs économiques et un collège associations et, il y a également seize élus qui siègent au sein de ces conseils. Deux élus par conseil de quartier et, la lettre de mission souhaitée serait de faire une première réunion et un premier diagnostic en marchant avant le 30 juin puisqu'après, ça sera un peu difficile en juillet – août mais, sur la base de cette première réunion de travail, de ce premier diagnostic en marchant, il sera possible de travailler, d'analyser son quartier. Ça se fera en individuel pendant les vacances avant le mois de septembre et de se retrouver et là, de mettre en commun ce que l'on a pu constater pendant les vacances. Donc, très très belle participation dont nous nous réjouissons tous collectivement.

Je vais vous parler également de la réunion que nous avons eue hier avec les services de la CAD et du vice-président en charge de l'assainissement et de l'eau potable et, je vous rappelle, mais on en a parlé lors de nos dernières réunions sur le Débat d'Orientation Budgétaire, sur le constat des voiries particulièrement dégradées au niveau de notre commune avec un chiffrage qui s'établit au niveau de 56 millions d'investissements à réaliser pour la rénovation des

voiries, des trottoirs, l'enfouissement des réseaux et, même si nous avons, et je le rappelle chaque fois, nous n'avons pris aucun engagement pendant la campagne parce que nous nous doutions trop bien des incertitudes financières qui pesaient sur les finances communales, ce qui d'ailleurs a été confirmé après, par le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Nous n'avions fait aucune promesse pendant la campagne mais, nous l'avons dit lors du Débat d'Orientations Budgétaire, nous ferons tout pour aller et œuvrer à la rénovation de nos voiries. Or, ça va être un effort important, nous n'avons bien évidemment pas les 56 millions d'euros en réserve pour effectuer cette rénovation. Sans doute nous ne les aurons d'ailleurs pas pendant tout le mandat ce qui veut donc dire que c'est un effort conséquent et que nous allons d'ailleurs affecter le peu de ressources disponibles et qu'il est donc, hors de question qu'une fois que nous aurons rénové les voiries qu'on les ouvre derrière pour des interventions au niveau des concessionnaires. Alors, ça sera sans doute le cas parce qu'on ne peut pas tout prévoir, on vient de me signaler qu'il y a une fuite d'eau rue Longue et que Véolia est en intervention et qu'il y a une coupure d'eau pour les quatre prochaines heures. Si c'est une grosse fuite, on est bien obligé d'intervenir. Donc, nous avons travaillé avec la CAD afin de leur présenter nos priorités en matière de voirie. Je l'avais déjà dit ici, la priorité pour nous était la rue Gambetta puisqu'elle est dans un état catastrophique, qu'elle supporte un passage important, c'est une voie d'accès vers le quartier de La Montée ou du Niveau et que surtout il y a le Collège et c'était la première rue pointée en termes de priorité. La deuxième rue était la rue Marcel Sembat pour les mêmes raisons, piteux état, une rue qui supporte beaucoup de passages pour éviter le centre ville et aller vers le Marais ou même le Bivouac parfois et qui dessert de nombreux équipements publics puisqu'elle dessert le Stade, le Cimetière, la Maison des Associations, l'Ecole de Musique et la Salle Carnot. Nous leur avons présenté et nous avons également une priorité sur la Rue de Lambres qui elle aussi est en piteux état et qui peut être considérée comme une entrée de ville et, puisque l'entreprise n'était pas très loin et que ça ne coûtait pas très cher parce que là on n'est pas sur des longs secteurs de regarder un peu dans le quartier Saint Joseph avec la rue Saint Joseph et la rue Parmentier. Nous avons donc tenu cette réunion avec la CAD puisque d'une part, nous souhaitons une fois que la rénovation de voirie sera effectuée, qu'elle soit pérenne mais, également profiter de ces ouvertures pour travailler sur les changements des compteurs plomb, enfin des branchements plomb, et j'ai appris, qu'il en restait encore 2 000 sur Sin le Noble. A titre d'information, deux informations sur ce nombre: 2 000 compteurs, c'est 1 000 €uros par compteur, par branchement, 2 000 €uros par branchement plomb donc, c'est une somme importante à mobiliser et d'autre part, 2 000 c'est également le nombre de branchements qu'il reste à Douai. Vous voyez, sauf que Douai est une ville un peu plus grande que nous donc, nous sommes vraiment là en retard sur le plan de rénovation, de changement des branchements plomb. C'est donc pour cela que nous avons souhaité travailler avec les services de la CAD qui a la compétence dans la matière. Sur la rue Gambetta, en matière d'assainissement, pas de problème majeur apparemment et, il y a, si je me souviens bien, 60 branchements plomb à changer. C'est une somme conséquente mais la CAD pourra sans doute le faire et c'est 10 branchements plomb par semaine. C'est-à-dire qu'il y a six semaines d'intervention avant une rénovation éventuelle de nos voiries qu'on espère faire cet été afin de ne pas pénaliser la rentrée scolaire ou la fréquentation du collège.

Sur la rue Sembat, la CAD a découvert une canalisation qui pose souci, une canalisation ovoïde de très grand volume qui nécessite une intervention importante que nous ne pourrons pas faire cette année pour deux raisons. La canalisation, nous avons des photos est vraiment très conséquente, elle fuit, il faut la rendre étanche et le projet pour la rendre étanche serait de mettre une sorte de chaussette à l'intérieur qui serait gonflée soit par vapeur d'eau ou différents procédés. Donc, cela coûterait 300 000 €uros minimum. Vous avez donc là, des photos de cette canalisation qui est sous la rue Marcel Sembat et qui fait tout le long. Le premier problème, c'est que la CAD n'a pas le budget et donc il faudra l'inscrire au budget de l'année prochaine et deuxièmement, c'est qu'à partir du moment où la CAD arrive à rendre étanche cette canalisation, ça peut poser d'autres problèmes puisqu'il y a un problème d'eau claire parasite. A savoir que sur le territoire, la consommation d'eau est d'un million de mètres cubes par an et la station traite deux millions de mètres cubes par an. Ce qui veut dire qu'il y a

des remontés de nappe phréatique. Il n'y a pas que Sin le Noble évidemment mais, ces canalisations qui ne sont pas étanches, quand la nappe phréatique remonte, ça part dans les canalisations et, à partir du moment où on rend étanche cette canalisation, il y a des eaux claires parasites qui vont vivre leur vie et elles ont de fortes chances qu'elles ailles vivre leur vie dans les caves des riverains ou qu'elles ressortent ailleurs et qu'elles fassent des problèmes de présence d'eau non désirée. Il y a également une étude technique à réaliser afin qu'il n'y ait pas d'effets collatéraux à cette mise en étanchéité de cette canalisation et, c'est pourquoi nous décalerons les travaux de la rue Sembat, sans doute, je l'espère l'année prochaine et comme cela, on sera .... En contrepartie, nous étions intervenus auprès de la CAD pour signaler des fuites répétées et importantes d'eau au niveau de la rue Carnot et où Véolia va, cet été, entreprendre des travaux pour régler ce problème définitif de gisement de fuites d'eau au niveau de la rue Carnot et , nous profiterons d'un groupement de commande avec Véolia qui va ouvrir la rue sur toute sa longueur sur une certaine largeur, donc plutôt qu'ils refassent une nouvelle tranchée, on enlèvera tout le revêtement et on profitera. A la fois, le sous-sol sera refait pour l'eau potable et nous, la surface sera refaite à un coût moindre puisqu'il sera partagé entre Véolia et nous.

Voilà, pour les autres rues à signaler, Rue de Lambres, il reste 15 branchements plomb, au niveau de la rue Carnot il en reste 32 qui seront également changés. Au niveau de la rue Saint Joseph, il reste 27 branchements plomb. Nous avons également une demande des habitants du quartier du Marais, côté rue de la Porte de fer, rue Neuve, pour refaire la rue Neuve avec la présence des camions de la plate-forme logistique et nous devrions obtenir un fonds de concours de 50 000 €uros de la CAD, ce qui nous permettra de faire face à cette dépense avec ces rues, nous avons programmés, j'espère que ce sera possible en fonction des interventions en terme d'eau potable, d'assainissement et également pour les entreprises qui referont les routes. Nous espérons réaliser 7 routes qui sont programmées pour 2015. Peut-être serontelles décalées de quelques semaines, quelques mois. Les travaux auront peut-être lieu début 2016 mais en tout cas, on peut se réjouir si on arrivait à faire, à lancer déjà ce plan pluriannuel de réfection de nos voiries donc de reconquête, quasiment, de nos voiries et l'on va caler les budgets et peut-être pourrait-on faire une petite rue ou deux, à partir du moment où les entreprises de travaux publics sont dans le secteur, ça coûte parfois pas très cher de faire la rue qui est sur le côté mais, il faudra qu'elle ne soit pas concernée par des branchements plomb parce que la CAD, là n'a plus les budgets. Là, il va y avoir une grosse, un gros volant de branchement plomb mais il faut déjà que la CAD réajuste ses budgets en interne. On regardera s'il y a des rues qui ne coûteraient pas très cher et qui ne sont pas concernées par des problèmes d'assainissement, d'eau potable.

Une autre nouvelle dont je voulais vous faire part. Nous allons organiser un forum de l'emploi avec la Société GIFI, qui s'implante sur le territoire, en partenariat avec la mission locale, pôle emploi et les agences intérim. Ce forum de l'emploi aura lieu le 09 juin de 8 h 30 à 12 heures salle Coutteure. Il y aura 10 guichets ouverts et ça sera un job dating de 10 minutes par candidat. Nous avons rencontré l'entreprise GIFI afin de, justement profiter, de ces recrutements pour le territoire. Nous avons fait une offre de service qui a été acceptée et, bien évidemment, nous regarderons dans les fichiers des personnes que je reçois régulièrement en permanence pour des problèmes d'emploi, pour les informer de cette opportunité.

Je voulais également vous faire part des différentes réflexions de ces dernières semaines, notamment un problème de constat de consommation d'alcool en centre ville qui pose des soucis. Vu le retour des beaux jours, nous faisons face à un problème de rassemblement de bandes avec consommation d'alcool au centre ville qui concerne forcément la place Jean Jaurès, le square de l'Hôtel de Ville, la rue Faidherbe, le Vieux Cimetière, ... Nous avions déjà géré ce problème en 2014 en collaboration avec les services de police, les enseignants de l'école Jean Jaurès et les riverains. Ils s'étaient calmés pendant l'hiver parce que ce n'est pas une période propice pour traîner dehors et consommer de l'alcool mais, depuis quelques jours, nous assistons à un retour de ce phénomène. J'ai donc demandé à la direction des affaires juridiques de travailler sur un arrêté qui interdira la consommation d'alcool et de faire en sorte

que cet arrêté soit légal, s'il doit être temporaire et localisé. Il sera donc localisé sur le centre ville pour la période estivale et je signerai dans les prochains jours qui viennent, après que l'on ait bien validé tous les tenants de cet arrêté. Les lieux de cet arrêté sont le centre ville, la place, le square à côté de la mairie, la rue Faidherbe, la rue de Verdun, le cimetière et le parking Jacquart. Voilà, on regardera avec les commissions s'il y a d'autres problèmes. En tout cas, ce type d'arrêté doit être inattaquable, bien cadré juridiquement. Il doit être localisé, il ne peut pas être sur l'ensemble du territoire communal, il doit être temporaire, en fonction des horaires mais également de la période de l'année et, ensuite, il doit être justifié et là, nous pouvons justifier sans souci puisque nous avons régulièrement des riverains, des commerçants, des enseignants, des employés communaux qui se plaignent de ce phénomène qui pourrit un peu le cadre de vie du centre ville et altère l'image de notre ville. On ne va pas tolérer ça et donc dans les jours qui viennent je prendrai cet arrêté, je le signerai et nous l'enverrons aux forces de police. Dans le même ordre d'idée, nous devons également faire face à des dépôts sauvages d'ordures et à des phénomènes de tags sur les bâtiments publics alors, à titre d'exemple, nous avons, enfin nous, les services techniques, les services municipaux ont ramassé juste les dernières semaines et juste rue de la Porte de Fer vers le Pavillon de Chasse, 28 tonnes. Ce sont des gens qui vont à la déchèterie, soit il faut payer, soit il y la queue, soit la déchèterie est fermée et ils voient qu'il y a des espaces naturels sur le côté et ils vont déverser. C'est donc un travail supplémentaire pour nos agents qui ont d'autres choses à faire. Ce sont des nuisances importantes pour les riverains concernés, c'est une atteinte au cadre de vie, un coût important pour la collectivité. Nous, collectivité, nous devons payer le coût de mise à décharge, le coût de retraitement de ces déchets. Il y a souvent de l'amiante dedans, en plus. Il en est pareil pour les tags sur les bâtiments publics. Tout cela a un coût pour la collectivité et nous ne sommes pas disposés à tolérer ce genre de comportement, la situation financière de la commune n'est pas florissante, nous demandons des efforts, à la fois à notre personnel, et à la fois à la population, les deux acceptent sans rechigner et il n'est pas question que certains ne fassent pas d'effort et fassent payer leur comportement à d'autres personnes qui eux en fin de compte ont un comportement citoyen. Là aussi, nous sommes en train de mettre en place une procédure de dépôt de plainte systématique avec demande de dédommagement pour chaque dépôt sauvage qui sera constaté et chaque tag qui sera constaté et peut-être qu'un jour, on trouvera quelqu'un qui fait la même signature sur un tag, sur un autre bâtiment et on aura les traces et on demandera de financer les coûts de ces tags sur nos bâtiments et on réfléchira, et ça sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission, à une réflexion sur l'installation de vidéosurveillance à certains endroits de la commune, même si nous n'avons pas de gros moyens mais en tout cas, ça mérite d'être étudié. Ce qui ne veut pas dire que nous ferons, mais en tout cas, ça mérite une réflexion collective.

Dans le même ordre d'idée, un problème de partage de l'espace public pour lequel nous sommes régulièrement alertés, à savoir des problèmes de poubelles qui sont laissées à demeure, sept jours sur sept, douze mois sur douze sur les trottoirs. J'ai régulièrement des personnes de 80, 90 ans qui me disent, Monsieur le Maire, je sors ma poubelle tous les mardis, ou tous les jeudis, ou tous les vendredis et les voisins à côté, qui ont 25 ans, ne le font pas. Là, j'ai même quelqu'un qui m'a appelé pour me dire qu'il y a des personnes qui mettent les poubelles sur les places de stationnement, pour récupérer une place de stationnement le soir. Là aussi, j'ai demandé, à la direction des affaires juridiques de travailler sur un arrêté qui soit, lui aussi, légal. Ce n'est pas facile mais nous travaillerons avec les commissions compétentes en la matière, pour collectivement porter toutes ces décisions qui me semblent importantes.

Enfin, dernier point sur lequel je souhaitais m'arrêter quelques instants : la poste du quartier des Epis, comme vous le savez, a été victime d'un deuxième braquage il y a quelques semaines et il y a une décision de fermeture temporaire qui a été prise sauf que parfois, temporaire, pour la poste,... on n'a pas la même définition de temporaire. J'avais donc demandé, il y a quelques semaines à rencontrer les responsables de la poste qui m'ont annoncé, qu'il y avait une superbe proposition qui était de fermer l'agence des Epis, et de me proposer 500 €uros par mois pour ouvrir une agence postale communale. Je leur ai demandé de me laisser travailler parce que j'avais autre chose à faire que d'écouter des bêtises et que

nous ne manquerions pas, avec les élus du territoire et les élus du conseil municipal de nous mobiliser et, que je manquerai pas d'interpeller le Ministre Patrick Kanner qui cible le quartier des Epis, comme l'un des 200 quartiers prioritaires en France et, j'ai assisté à une conférence du Ministre Patrick Kanner à Paris qui disait que la Rénovation Urbaine c'était bien mais que l'urbain sans l'Humain ne valait rien et que l'Humain passait par la présence de services publics dans les quartiers. Donc, j'ai dit, à ces représentants de la poste que j'interpellerai le ministre pour lui dire que ça ne servait à rien de faire perdre son temps au Maire des quartiers en difficulté si derrière, les belles phrases sur les estrades n'étaient pas suivies d'effets. Quelques jours après, j'ai eu un coup de fil de la poste qui me disait qu'ils ne pouvaient pas rouvrir l'agence dans les conditions de sécurité dans le lieu où elle était mais qu'ils allaient donc transférer l'agence au niveau d'une cellule commerciale d'Auchan. Sauf que ceci a un coût de 300 000 €uros parce qu'il faut la mettre en sécurité, que cette demande a été rejetée au niveau des instances régionales ou nationales de la poste et qu'ils repassaient le dossier qui avait de fortes chances de passer. Nous avons, il y a quelques jours réinterpellé nos interlocuteurs sauf que, notre interlocuteur est parti en retraite et que le nouvel interlocuteur nous a bien confirmé, mais je n'ai pas eu d'écrit bien que je l'ai demandé, que le dossier passait en commission pour que la poste des épis soit localisée dans la galerie marchande d'Auchan, ce qui me parait effectivement une excellente idée pour la population du quartier qui est parfois vieillissante, parfois non véhiculée ou mobile et, en plus, de toute façon, c'est un quartier qui a une population importante avec l'écoquartier du Raquet à proximité je pense qu'il est important que nous maintenions cette agence postale au niveau du quartier. J'attends donc, confirmation de cette proposition et je reviendrai vers vous parce que je pense que je trouverai chez l'ensemble des élus du conseil municipal et au-delà du conseil municipal, les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et je pense que chacun sera solidaire collectivement pour aller se bagarrer un peu, si besoin est, pour conserver cette agence postale au niveau des épis sachant que le délégué du préfet à l'égalité des chances que j'avais interpellé travaillait de son côté à cette question.

Voilà ces propos préliminaires un peu longs, qu'il me semblait important de porter à votre connaissance et je vous propose d'aborder l'ordre du jour de la réunion en vous précisant qu'Elise SALPETRA qui est agent immobilier avait un compromis à signer, donc elle est partie et donne procuration à Fatima LESPAGNOL.

M. LE MAIRE: Oui!

M. WOSINSKI: Je voudrai que vous reveniez sur vos propos du début de conseil, quand vous stipulez qu'une liste n'aurait pas été républicaine. Vous pouvez aller jusqu'au bout de vos pensées, parce que je ne sais pas pourquoi, je me sens visé?

M. LE MAIRE: Peut-être que vous ne l'étiez pas!

M. WOSINSKI: C'est pour ça, si je ne l'étais pas je m'en excuse mais j'ai eu l'impression d'être visé. Et, quand on me traite de non.... Si c'était le cas, et je ne dis pas que vous l'avez dit, si on me traitait de non républicain, pour moi, ça serait une insulte. Je vous demande donc juste une petite précision.

M. LE MAIRE : Alors, deux précisions.

Un, ça ne vous visait pas précisément, deux je n'ai traité personne de non républicain et, je pense que le PV pourra le certifier. Simplement, je ne veux viser personne, les gens se retrouveront mais mon propos était de dire que lorsque l'argumentaire qui est donné est de dire que le candidat qui est présenté au nom du parti qui est le mien, ne me va pas, donc je ne participe pas, donc je ne mets pas d'assesseur, je ne sais pas si ça vous concerne ou pas.

M. WOSINSKI: Une petite précision, je ne sais pas si vous vous rappelez, en 2014, ceci entre parenthèses, j'ai réussi à mettre 6 assesseurs et 4 responsables de bureau. Enfin je ne sais plus comment on les nomme. Cette fois ci, je n'ai pas pu en mettre, pour la bonne et simple raison, je vous en avais déjà parlé en tête à tête, il y a toujours ces problèmes d'insécurité. Certaines personnes, quand elles disent me connaître ou me soutenir se font limite agresser

verbalement, je dis bien verbalement. Pour exemple, moi-même, on me refuse l'entrée de certains bureaux, ce qui est antidémocratique. Maintenant comprenez que, si je n'ai pas mis d'assesseur, c'est tout simplement parce-que sur Sin le Noble, nous avons toujours ces problèmes d'insécurité. Alors, quand on nous traite, nous de racistes, il faudrait inverser la tendance parce que sur Sin le Noble, nous avons de sacrés problèmes d'incivilité et d'insécurité. Maintenant, il serait bien de les mettre sur table un jour ou l'autre dans un futur conseil.

- M. LE MAIRE : Alors, pour vous répondre, je pense que vous ne m'aviez pas dit que vous ne mettiez personne parce que le candidat proposé aux élections départementales ne vous convenait pas donc, c'est que vous n'êtes peut-être pas visé.
- M. WOSINSKI: Excusez-moi, mais je voulais donner une petite explication suite à ça.
- M. LE MAIRE: Je ne veux viser personne donc je ne donne pas de nom mais je pense que ceux qui sont visés se reconnaîtront parce que justement, ce sont ces personnes qui parfois donnent des cours sur ce qui est être ou pas républicain. Moi, je ne donne de cours à personne. Je constate simplement. Républicain, c'est la République, République en latin c'est la Chose publique et la chose publique, c'est de participer à l'élaboration et à l'expression du suffrage universel et, ce n'est pas juste quand ça nous intéresse parce que sinon, il n'y aurait eu personne ce jour là et c'est pour cela que j'ai remercié Vincent CAMPISANO qui bien que son candidat n'était plus au second tour, a proposé des assesseurs avec ses amis et que vous m'aviez donné des explications sur des problèmes de sécurité et que d'autres ne me l'ont pas donné mais ce sont les services qui me l'on remonté comme quoi, on ne voulait pas participer parce que mon parti n'avait pas choisi la personne que je voulais. Si c'est vrai, c'est dommage parce qu'il y a des personnes qui sont justes des citoyens qui ne sont pas investis en politique mais justement, eux font de la politique et souvent ici, je rappelle la différence entre politique et politicien. Ces citoyens là ont fait de la politique ce jour là et ce n'était pas politicien. C'est juste œuvrer à la mise en œuvre collective de la démocratie.
- M. WOSINSKI : Vous avez donc vu qu'à chaque fois que nous pouvons aider la commune, nous sommes présents. Merci de ces précisions
- M. LE MAIRE : Je vous en prie.
- M. LE MAIRE : Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour qui commence par la délégation aux affaires financières dont je suis le rapporteur et qui commence par l'approbation du compte de gestion de la ville de Sin le Noble 2014, le compte de gestion du trésorier municipal.

#### I/ AFFAIRES FINANCIERES

- <u>I.1 Approbation du Compte de Gestion 2014.</u>
- M. LE MAIRE: On vous rappelle que c'est une obligation qui est faite par l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales au conseil municipal de se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du trésorier municipal.

Le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le trésorier municipal est certifié conforme, par l'ordonnateur, au compte administratif. Conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur, ainsi qu'à une jurisprudence constante du juge administratif, le compte de gestion doit être adopté préalablement à l'adoption du compte administratif. Je le signale parce que l'on parle souvent de la sécurisation juridique -le travail sur lequel on œuvre- que nous avons constaté que les années passées le compte administratif avait été adopté avant le compte de gestion et que parfois même l'affectation des résultats était décidée avant l'adoption du compte de gestion : c'est-à-dire avant que le conseil municipal n'ait vérifié l'identité entre les deux comptes. Voilà, ça fait aussi partie du toilettage, enfin qui est plus qu'un toilettage mais en tout cas du travail qui a été demandé par la Chambre Régionale des

Comptes, de cadrer nos délibérations et de cadrer, de sécuriser le fonctionnement juridique de la ville, de la collectivité. C'est pourquoi, nous délibérons aujourd'hui sur l'approbation du compte de gestion de la ville de Sin le Noble.

La délibération est classique puisqu'elle vous propose d'une part en article un d'approuver le compte de gestion de la ville de Sin le Noble dressé par le comptable public pour l'année 2014 et, deuxièmement, une fois qu'on a approuvé ce compte de gestion, d'autoriser le maire à le viser et à le certifier conforme.

Y a-t-il des personnes qui ont des remarques à formuler sur cette proposition de délibération ? Comme il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Non!

Des personnes qui votent contre ?

Le compte de gestion de la ville de Sin le Noble, du trésorier municipal est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### I.2 - Adoption du Compte Administratif 2014.

M. LE MAIRE : Le deuxième point à l'ordre du jour, une fois que nous avons adopté le compte de gestion, consiste en l'adoption du compte administratif de l'année 2014. Alors le compte administratif est établi comme chaque année à partir de la comptabilité communale et, il retrace l'ensemble des opérations et réalisations de l'année budgétaire écoulée. C'est donc le bilan financier de l'ordonnateur.

Je vais donc faire un petit point de rappel de procédure sur l'adoption de ce compte administratif. Comme le précise l'article L2121-24 du code général des collectivités territoriales qui précise, le conseil municipal est présidé par le maire ou à défaut celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil élit son président et dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Je vais donc maintenant vous présenter le compte administratif 2014. A l'issu de cette présentation, nous élirons un président de séance et je me retirerai pendant le vote du compte administratif et je demanderai à Madame BRIDOUX de bien vouloir m'accompagner puisqu'elle a le pouvoir de Monsieur ENTEM qui est aussi concerné par les trois premiers mois de l'année. N'y voyez pas de mauvais esprit, Madame BRIDOUX et moi, sortirons ensemble ce soir.

(Rires...je vois qu'il n'y a pas de jalouses...)

Alors, je vous propose de vous référer à la notice explicative qui a été jointe à l'envoi et qui détaille le compte administratif fin 2014. On vous rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en matière de dépenses et de recettes de la commune et ce pour l'ensemble de l'année 2014 donc, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal et, que nous venons d'adopter. Ce compte administratif se traduit par un solde excédentaire de 828 236,77 €uros. Alors, nous avons mis, (ça s'affiche à l'instant) l'historique des résultats du compte administratif 2011-2014 et, juste pour les dossiers des conseillers municipaux, il y a une inversion, il y a une petite coquille, il y a une inversion entre 2011 et 2012. C'est bien 2012 qui présentait un résultat déficitaire d'un million cent vingt cinq mille quatre cent dix neuf euros et sur lequel la chambre régionale des comptes s'était exprimée dans son rapport sur ce déficit de 2012 qui en plus, selon elle aurait dû être plus important parce qu'en 2012, la commune avait perçue deux fois le Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle soit, plus de cinq cent mille €uros et qu'elle avait perçu l'indemnité exceptionnelle d'assurance pour l'incendie du centre social pour un million. Il y

avait donc un million cinq cent mille €uros de recettes exceptionnelles qui bonifiaient, de façon artificielle les résultats de l'exercice 2012.

Alors, les résultats de l'exercice 2014 s'établissent comme suit :

Je vais donc vous faire la lecture du tableau qui est un peu fastidieux mais je pense que l'on peut s'arrêter.

Au niveau de la section de fonctionnement, 18 332 166,77 €uros pour 16 737 510,93 €uros sur la ligne de dépense. Ce qui nous donne donc un résultat de l'exercice de 1 594 655,84 €uros auquel nous ajoutons l'excédent antérieur reporté de 547 363,81 €uros donnant un résultat de clôture de fonctionnement de 2 142 019,65 €uros.

Au niveau de la section d'investissement, les recettes se sont établies à 11 059 194,26 €uros pour un total de dépenses de 11 178 089,80 €uros donnant un résultat négatif de 118 895,54 €uros auquel nous ajoutons le déficit antérieur reporté, notamment celui de 2012, qui nous donne un résultat de clôture pour la section d'investissement de 1 814 485,88 €uros.

Nous notons des restes à réaliser en matière d'investissement, à savoir des recettes à percevoir pour 2 163 400,00 €uros et des dépenses pour 1 662 697,00 €uros.

Donc, une première analyse de ce compte administratif c'est que les finances de la ville se caractérisent, mais se n'est une surprise pour personne je pense, puisque nous l'avons débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire par un faible niveau de ressources fiscales puisqu'à l'inverse des normes classiques pour une commune, notre premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73 « Impôts et taxes » qui s'élève à 7 998 622,21 €uros mais, au contraire, le premier poste de recettes est le chapitre 74 « Dotations et participations » d'un montant de 9 401 670,76 €uros. Vous savez que dans les comptes administratifs nous avons obligation de produire des ratios qui sont imposés et un de ces ratios financiers est celui des produits des impositions directes par population qui s'établit à 297 €uros par habitant pour Sin le Noble pour une moyenne nationale de notre strate des communes de même taille que Sin le Noble de 519 €uros ce qui veut donc dire qu'avec notre population de 16 148 habitants le delta négatif pour notre commune s'élève à 3 571 291 €uros.

Cette faiblesse de nos ressources fiscales implique que notre ville, mais là aussi, ce n'est une surprise pour personne, est classée comme une ville défavorisée et qu'elle perçoit de ce fait, des dotations plus importantes. Ce qui m'amène, là aussi à plusieurs remarques, à savoir que ce poste, ce chapitre 74 − dotations et participations au-delà d'être le premier poste de recettes représente également plus de la moitié de nos recettes, que le ratio financier DGF sur population est effectivement plus élevé pour notre ville que pour les communes de notre strate. Il est de 896 €uros, c'est aussi un ratio obligatoire à produire dans le compte administratif au lieu de 949 €uros.

Néanmoins, avec une population de 16 000 habitants à peu près, le delta positif n'est donc que de 853 583 €uros. Il ne compense pas le delta négatif des recettes fiscales de 3 571 291 €uros. Cette structure des recettes communales explique un autre ratio financier sur lequel il est intéressant de s'arrêter, celui des dépenses réelles de fonctionnement par population qui n'est que ne 996 €uros pour notre commune alors qu'il est au niveau national à 1 108 euros. C'est-à-dire que notre ville a un budget inférieur de 1 800 000 €uros par rapport à la moyenne des communes de notre strate.

En dépit de ces faiblesses que chacun, je pense, s'accorde à constater de nos recettes de fonctionnement, la ville s'est engagée dans un lourd programme de rénovation urbaine qui a d'ailleurs fait l'objet de développement par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport sur la situation de la ville. Nous pouvons dire aussi, dans la continuité des débats, qui ont eu lieu ici lors de précédentes réunions consacrées au Débat d'Orientation Budgétaire ou au budget de l'année 2015 que cette remarque de la Chambre Régionale des Comptes est

d'autant plus pertinente que 2012 n'a pas été le pic annoncé de dépenses de rénovation urbaine puisqu'elles ont été décalées et que les pics de rénovation urbaine comme le tableau que vous avez sous les yeux le montre justement, ces pics de dépenses ont été décalés sur 2014, 2015 voire 2016.

En synthèse, nous pouvons dire que la commune de Sin le Noble est une ville qui a des recettes fiscales faibles, elle dépend beaucoup des dotations. Or, les dotations, chacun sait qu'aujourd'hui le contexte est peu favorable et qu'elles sont plutôt en baisse.

Nous avons également, face à ces difficultés de recettes faibles et hypothétiques, en fonction des décisions des financeurs, nous avons également au niveau de nos dépenses, un coefficient important de rigidité de nos dépenses puisque presque les deux tiers de notre budget sont consacrés à la masse salariale et que nous avons d'autres rigidités de nos dépenses. L'électricité, même si on peut jouer à la marge, le chauffage des bâtiments enfin, nous avons des dépenses contraintes. C'est vrai que nous disposons de peu de marge de manœuvre en matière de fonctionnement avec des recettes faibles, peu dynamiques des dépenses importantes et contraintes qui nous permettent de dégager peu de marge pour investir. Or, nous sommes confrontés à des besoins colossaux d'investissement avec la montée en puissance et le pic de dépenses du programme de rénovation urbaine. Voilà pour l'éclairage général sur ce compte administratif.

Nous pouvons passer dans le détail en commençant votre analyse de la section de fonctionnement et des différents postes de recettes. Alors, ces recettes, on vous a remis un tableau avec le rappel 2013 et les prévisions budgétaires 2014 et le réalisé de l'exercice 2014. Ces recettes se sont élevées à 18 332 166 €uros.

Le premier chapitre, <u>le chapitre 013 « Atténuations de charges »</u> retracent les remboursements obtenus sur les fluides, l'eau, l'électricité mais surtout les rémunérations de personnel. Ce chapitre est en forte diminution en raison de la baisse des garanties au niveau de l'assurance statutaire du personnel mais nous avions déjà eu l'occasion de présenter le taux de sinistralité important en la matière, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou du Budget Primitif puisque nous avons inscrit des prévisions budgétaires en baisse et que du fait de cette sinistralité importante, les assurances ont résilié nos contrats on nous demandent des surprimes trop importantes auxquelles nous ne sommes pas en capacité de faire face.

Le chapitre suivant, <u>le chapitre 42 « Transfert entre sections »</u> s'équilibre en recettes de fonctionnement, en dépenses d'investissement. Ils retracent, par exemple, les travaux en régie, mais nous n'avons effectué aucune inscription en 2014 et, les 1 296 €uros qui sont inscrits au niveau de ce chapitre relèvent de la comptabilisation d'une moins value sur une opération de cession d'actifs.

Le chapitre suivant, <u>le chapitre 70 « Produits du domaine et des services »</u> enregistre, quant à lui des recettes liées aux différents services rendus, la cantine, la garderie, la crèche, la piscine, l'école de musique. Elles sont en légère évolution d'un peu moins de 3 % par rapport à 2013.

<u>Le chapitre 73 « Impôts et taxes »</u> est quasi stable puisqu'il s'élève à 7 998 622 €uros, il était de 7 970 078 €uros l'année précédente. Donc, c'est une stabilité.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » représente, comme je vous le disais dans la synthèse introductive 51 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il est en hausse de 344 131 €uros par rapport à 2013. Je donne tout de suite l'explication afin d'éviter une longue intervention de Madame LEGRAND qui expliquera que ce n'est pas vrai, qu'il n'y a pas 1 000 communes qui sont en difficulté en France à cause des baisses de dotations. Ce poste enregistre une baisse de DGF de 166 038 €uros compensée, pour partie seulement par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine mais, rappelons que la Dotation de Solidarité Urbaine est affectée aux communes très pauvres avec un objectif bien ciblé qui n'est donc pas pour payer le fonctionnement de la commune à l'inverse de la Dotation Globale de Conseil municipal du 28 mai 2015

Fonctionnement qui pour le coup porte bien son nom alors que, la DSU est fléchée sur les dépenses bien précises et qui ont pour travailler à la fragilité de nos populations dont le ..... J'ai travaillé à la CAD sur le PLH récemment, moins de 36 % des sinois payent l'impôt aujourd'hui. Nous avons aujourd'hui les trois premiers déciles de la population sont en dessous du seuil de pauvreté. Nous avons une population qui est particulièrement en difficulté, c'est donc ce à quoi sert la DSU et ne sert pas à financer la baisse de la DGF. Elle ne sert pas à financer le Fonctionnement Global de la Commune. La hausse constatée est également expliquée par une politique de recrutement d'emplois aidés et à la perception de développement urbain sur la construction du groupe scolaire. Deux remarques, la politique d'emplois aidés s'est placée dans les dotations sauf que nous devons bien la comptabiliser mais que les emplois aidés sont des aides à la personne qui sont en situation de difficultés en matière d'emploi. Donc, comptablement, on peut l'additionner, on doit l'additionner dans les postes dotations et participations. Maintenant, dans l'esprit ce n'est pas une aide commune, c'est une aide à l'emploi qui intéresse les publics concernés qui sont repérés par pôle emploi ou la mission locale comme ayant besoin d'être aidé en matière d'emploi et enfin, la Dotation de Développement Urbain, j'en avais déjà parlé lors de la présentation du Budget Primitif ou du Débat d'Orientation Budgétaire, l'inscription en recette de fonctionnement d'une dotation de développement urbain est juste un jeu d'écritures parce qu'en face, nous inscrivons une dépense qui est supérieure au niveau de nos dépenses d'investissement puisque la DDU ne finance pas 100 % sur ces opérations là. Je pense qu'il s'agissait de DDU à 50 %. Ce qui veut dire qu'artificiellement notre poste dotation est augmenté d'une DDU mais de l'autre côté, ça génère une dépense double en investissement. Donc, ne nous réjouissons pas trop vite, moi je ne le sais pas en tout cas, de cette augmentation du poste chapitre 74 - Dotations et participations.

Le chapitre suivant, <u>le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »</u> enregistre essentiellement les revenus des immeubles loués pour 127 990 €uros.

<u>Le poste 76 « Produits financiers »</u> je vous l'avais déjà expliqué, pour 7,20 €uros qui nous interrogeaient, est constitué de parts sociales de la Caisse d'Epargne que nous sommes obligés de souscrire puisque nous avons des emprunts dans cette banque.

Enfin <u>le chapitre 77 « Produits exceptionnels »</u> il enregistre notamment les remboursements d'assurances suite à différents sinistres et quelques produits de cessions d'actifs.

Nous pouvons, maintenant, passer à l'analyse des différents postes de dépenses qui se sont élevés à 16 737 510 €uros. Pour rappel, elles s'élevaient à 16 382 854 €uros l'année précédente. Nous pouvons donc passer au détail de ces charges de fonctionnement.

A commencer par <u>le chapitre 011 « Charges à caractère général »</u> ce poste regroupe les achats de fournitures, de prestations qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et au service public rendu. Nous pouvons donc constater que des efforts ont été réalisés puisque ce chapitre n'augmente pas, il est même étonnamment stable en dépit d'une augmentation du coût de la vie et une augmentation également de la TVA qui a été enregistrée au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce par un effort de resserrement des dépenses puisque tous les postes sont en diminution, à l'exception d'un poste notable, électricité qui a enregistré une hausse conséquente sur laquelle nous sommes en train de travailler puisque ce poste a augmenté de 32 % soit 137 179 €uros. Nous sommes donc en train de travailler avec les services pour analyser les factures avec EDF pour voir d'où vient cette augmentation. Egalement un autre poste qui est en forte augmentation, le poste entretien des voies et réseaux : 150 228 €uros de dépenses supplémentaires par rapport à 2013.

Le chapitre suivant, nous l'avons déjà expliqué, puisqu'on avait fait un peu de prospective lors de la présentation du Budget Primitif même si le compte administratif n'était pas connu. Nous avions des données que nous avions transmises. Ce poste « <u>Charges de personnel » chapitre 012</u> est en augmentation conséquente puisqu'il s'élève à 10 631 502,97 €uros. Il représente toujours 64 % des dépenses totales de fonctionnement, c'est un ratio élevé mais que nous

pouvons malgré tout expliquer par au moins deux phénomènes. Comme je vous disais tout à l'heure, nous avons un budget faible comparé à une commune d'une autre taille et que beaucoup de dépenses sont réalisées en interne et que le recours à l'externalisation est réduit à son maximum. On vous a listé l'entretien, la restauration scolaire, le centre social communal et non associatif, l'école de musique voilà, la ville a beaucoup de services.

Bien que le point d'indice soit gelé depuis 2010, les charges augmentent naturellement, du fait d'une part du Glissement Vieillesse Technicité, le fameux GVT, mais également du fait de la réforme des rythmes scolaires qui a un coût pour la commune, même si... Madame LEGRAND nous dira peut-être qu'on a 90 €uros par élève mais, ça c'est une recette or, la dépense en face,.. à tel point que certaines communes font même payer les activités périscolaires même lorsqu'elles sont de la même sensibilité que le gouvernement qui donne ces 90 €uros. C'est sans doute qu'il y a plus de dépenses que de recettes et que les 90 €uros ne compensent pas l'intégralité des dépenses générées.

Et, également la refonte de la catégorie C de la fonction publique. On en a déjà parlé, 90 % de nos effectifs sont en catégorie C. Donc un coût important. Je vais tout de suite dédouaner Madame LEGRAND. Quand je dis ça, je constate juste un état de fait, je sais que ça a une conséquence sur notre budget. Vous pourrez nous dire que c'est tout à fait normal, que c'est une bonne initiative, je vous l'ai déjà dit, je ne commente pas les décisions gouvernementales mais, sans doute que pour la personne qui a un bas salaire, gagner un peu plus, c'est une excellente idée. Simplement, je constate un état de fait, c'est que cette augmentation a des conséquences sur nos finances communales ce qui n'emporte pas critique de ma part de la réforme de la catégorie C. Ceci étant dit, j'espère puisque ça fait quelques fois que je suis obligé de le dire, que cette fois ci j'ai été clair, pédagogue et que cette fois si vous avez bien compris que ce n'est qu'un état factuel que je présente ici et que je ne remonte pas aux tenants et aboutissants de cette réforme. Je vois simplement la conséquence tous les mois lorsque nous payons nos salaires et je me réjouis que ceux qui sont concernés aient un salaire plus élevé.

Alors, également la réforme du régime de cotisations retraite dont on vous met que pour ce chapitre les cotisations de caisses de retraite ont augmenté à elles seules de 8,55 % pour 119 477 €uros. Là aussi, je ne prends pas parti si c'est une bonne ou pas bonne réforme, je n'en ai pas la compétence à ma petite place de Maire, je constate que ça nous coûte 119 477 €uros de plus cette année.

Le chapitre suivant, <u>le poste 65 « Charges de gestion courantes »</u> s'élève à 1 135 634 €uros. Il comptabilise les indemnités, les contingents et participations des élus, les subventions aux associations et au CCAS. Ce chapitre est en hausse de 6,42 % malgré la baisse constatée sur certains postes comme le poste contingents et participations en raison de la suppression de la participation au SIRFAG et nous aurons à en parler tout à l'heure sur une autre délibération qui a été repris par la CAD au 1er janvier 2014. Nous constatons que les subventions aux associations sont restées stables en dehors de la subvention au CCAS qui elle est en augmentation conséquente, 24,90 % en hausse de 130 299 €uros pour atteindre 653 603 €uros. C'est essentiellement la hausse de la subvention allouée au CCAS de 130 299 €uros qui explique la hausse de ce chapitre 65. Là aussi, c'est pour moi l'occasion de rappeler à ceux qui avaient prédit que nous couperions, comme des sauvages dans les dépenses sociales, un an après, ça n'est pas le cas et, au contraire nous avons augmenté notre participation de façon conséquente au CCAS.

<u>Le chapitre 66 « Charges financières »</u> comptabilise les intérêts d'emprunt. Il est en hausse de 12 % puisque nous en avons aussi parlé, deux nouveaux emprunts d'un montant conséquent ont été réalisé et, comme ils sont remboursables trimestriellement, les premières échéances ont donc été décomptées sur l'exercice 2014.

<u>Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »</u> comprend principalement les subventions exceptionnelles et les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés. On en avait parlé aussi

ici. La ville avait deux véhicules en location, la Laguna et le C4 Picasso, que la Société, lorsque nous les avons rendus, nous a dit que c'était des véhicules atypiques qu'elle n'arriverait pas à recaser et qu'elle constatait une perte, une dépréciation comptable et ,que de ce fait, elle demandait 15 000 €uros d'indemnité de fin de marché. Sur l'ensemble du marché de location, de mémoire, c'est à peu près 900 €uros par mois de location, donc nous aurons vite remboursé ces pénalités. De toute façon après, les symboles sont aussi importants et personne ne voulait rouler en Laguna ou en C4 Picasso.

<u>Le chapitre 042 « Transfert entre sections</u> » entre dotation aux amortissements et aux provisions, il n'y a pas de remarque particulière et donc, nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 737 510 €uros.

Je vous propose, maintenant de passer à la section d'investissement et à commencer comme de tradition par regarder l'argent que l'on gagne, à savoir nos recettes avant de dépenser. Les recettes d'investissement, le chapitre 040 qui s'intitule, opération d'ordre entre sections, s'équilibre avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement et il enregistre les dotations aux amortissements et aux provisions.

<u>Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales »</u> retrace, lui aussi les écritures d'ordre et il s'agit, notamment, d'études suivies de réalisations passées en travaux.

<u>Le chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »</u> retrace les encaissements liés à la récupération de la TVA sur les investissements de l'année précédente, de l'année n - 1 pour un montant de 600 816 €uros et la perception de la taxe d'aménagement sur les permis de construire 79 856 €uros. Le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation réserve du résultat n -1.

<u>Le chapitre 13 « Subventions d'investissements »</u> reprend les différentes subventions d'investissement perçues notamment 2 674 567 €uros en financement du programme de rénovation urbaine.

<u>Le chapitre 16 « Emprunt et dette assimilés »</u> constate la perception des deux emprunts dont je vous signalais les intérêts dans la section de fonctionnement. Un emprunt de 4 millions sur 25 ans pour la construction du groupe scolaire et 1 336 935 €uros sur 15 ans pour la phase 1 des aménagements.

<u>Le compte 165 « Dépôt et cautionnement reçus »</u> nous en avions également parlé même si il est symbolique, dépôt et cautionnement reçus 1 225 €uros comptabilise les cautions pour les badges de la crèche.

Enfin, au <u>chapitre 23, « Immobilisations en cours »,</u> figurent les remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux.

Au niveau de l'analyse des différents postes de dépenses d'investissements, les dépenses d'investissement se sont quant à elles élevées à 11 178 089.30 €uros. Ce qui nous donne un taux de réalisation de dépenses d'équipements de 77 %. C'est quand même un taux conséquent parce qu'on avait plutôt l'habitude d'être entre 40 et 50 % les années précédentes et, signalons mais, nous l'avions déjà souligné lors des débats précédents que 90 % de ces dépenses sont concentrées pour le programme de rénovation urbaine.

Quelques dépenses que nous pouvons signaler au niveau du <u>chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » qui comprend les acquisitions de logiciels pour 16 905 €uros.</u>

<u>Le chapitre 204</u>, que tout le monde connaît, <u>« Subventions d'équipement versées »</u> fait lui état de la participation versée à la CAD pour le déficit de l'écoquartier. L'année dernière, nous avons versé 153 000 €uros.

<u>Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »</u> concerne principalement la construction du bâtiment modulaire à l'école de la Sucrerie pour un montant de 229 097 €uros et diverses

acquisitions de matériel tel que du mobilier, des ordinateurs, du matériel d'outillage ou des panneaux de signalisation.

Voilà pour les deux sections fonctionnement et investissement.

Nous pourrons vous montrer quelques ratios d'analyses financières, à commencer par le désormais célèbre « effet ciseau » qui a beaucoup alimenté les débats à Sin le Noble et qui constate, sur le même graphique, une ligne de recettes bleue et une ligne de dépenses rouge. L'effet de ciseau étant lorsque les dépenses se rapprochent dangereusement des recettes ce qui pour une collectivité pose beaucoup de problèmes. Ce d'autant plus que nous sommes sur le fonctionnement et que nous ne pouvons pas avoir de déficit de fonctionnement et, qu'ensuite, nous devons dégager un excédent de fonctionnement afin de financer de l'autofinancement sur nos investissements. Vous voyez que, l'effet de ciseau, même s'il faut rester très vigilent, parce que tout dépend de l'échelle du graphique, en tout cas, ce n'est pas formidable en mon sens mais, ce n'est pas non plus trop inquiétant. Maintenant, il est évident qu'il faut rester extrêmement vigilant sur l'évolution de ces deux courbes. Nous en avons parlé tout à l'heure dans la synthèse sur le fonctionnement sur des dépenses avec un fort coefficient de rigidité et des recettes peu dynamiques.

D'autres ratios qu'il est intéressant de travailler, ce sont les ratios de niveau d'épargne. Nous retraitons, bien que comme on vous le précise dans la note que bien qu'entrant dans le résultat comptable, dans l'analyse financière, nous ne tenons pas compte des dépenses de fonctionnement exceptionnelles pour comparer les niveaux d'épargne. On est sur la structure de la collectivité et parfois une dépense exceptionnelle qui ne serait pas renouvelée l'année d'après fausserait le jugement que nous aurions sur la santé financière de la collectivité. Les dépenses exceptionnelles et les recettes exceptionnelles sont donc neutralisées. On vous rappelle l'épargne de gestion c'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors l'intérêt de la dette. Je pense que j'avais longuement insisté au niveau du Débat d'Orientation Budgétaire. On a nos recettes de fonctionnement, on paie nos dépenses de fonctionnement, il reste un solde. Ici le solde est de 2 519 841 €uros. Avec cette épargne de gestion, nous payons nos intérêts d'emprunt, à savoir nos charges financières et donc, la donne, le ratio épargne brute s'élève à 2 110 466 €uros. Avec ces 2 110 000 €uros nous remboursons le capital de la dette, de nos emprunts et nous nous reste donc l'épargne nette 880 000 €uros qui est le résultat « recettes » qui finance les charges de gestion, les charges financières et le remboursement du capital de la dette. C'est ce ratio qui inquiétait fortement et à juste titre la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport puisque ces ratios eux, étaient négatifs pendant de très nombreuses années, ce qui voulait donc dire que la collectivité, avec ses recettes de fonctionnement, parvenait à payer ses dépenses de fonctionnement, parvenait à rembourser soit ses charges financières, soit son capital mais ne réussissait pas à rembourser l'ensemble. Cela voulait donc dire deux choses, c'est que la collectivité n'avait aucun autofinancement pour financer ses investissements d'une part et, qu'elle était même obligée d'emprunter pour rembourser ses emprunts précédents. C'est cela effectivement qui inquiétait, à juste titre, la Chambre Régionale des Comptes. Nous voyons que sur l'exercice 2014, cette épargne nette s'élève à 880 205 €uros, là aussi un résultat encourageant mais qui n'est pas extraordinaire. Il vaut mieux avoir une épargne nette positive de 880 000 €uros qu'une épargne nette négative. Mais, des efforts restent tout de même, surtout quand on vous a parlé du pic de dépenses en matière de rénovation urbaine pour laquelle la collectivité est amenée à mettre une part d'autofinancement et surtout lorsque l'on vous a décrit les lourds besoins en matière d'investissement de la collectivité en matière d'accessibilité, en matière de rénovation urbaine, en matière de rénovation de voirie, d'éclairage public, de performance énergétique de ses bâtiments.

Un point suivant concerne l'évolution de la dette qu'il est important de suivre. Notre encours de dette s'élève au 31 décembre à 14 470 934 €uros. Nous avons donc une annuité de dette qui s'élève à 1 621 717 €uros à savoir un remboursement du capital d'1 230 261 euros et des intérêts qui se sont élevés à presque 400 000 €uros, 391 456 €uros. Cette épargne dont je vous parlais tout à l'heure, on l'utilise aussi c'est un autre ratio financier qui est de voir quelle Conseil municipal du 28 mai 2015

est la capacité de désendettement de la ville, à savoir cette épargne en combien d'années, avec l'épargne, la ville peut se désendetter. Nous sommes sur une durée de désendettement, avec le ratio d'épargne de 6 ans, un peu moins de 7 ans, 6,86 ans sachant que la valeur cible est d'être en dessous des dix ans. Là, nous sommes sur un bon ratio. Je vous rappelle aussi, sans insister lourdement, que la Chambre Régionale des Comptes a intitulé un de ses chapitres, un désendettement qui ne reflète pas une bonne santé financière, à savoir que la ville n'a pas été en capacité d'emprunter pendant de très nombreuses années et, il serait beaucoup plus intéressant d'avoir 3 ou 4 millions de dette supplémentaire mais de ne pas avoir toute cette dette de travaux à financer. Là, nous sommes sur des analyses comptables. L'extracomptable a aussi tout son sens. La ville n'a donc pas pu emprunter je ne sais pas si c'est 10 ou 12 banques, je ne suis plus sûr du chiffre, qui avaient refusé d'accorder un crédit à la collectivité. Mécaniquement, la ville s'est désendettée.

(A part : une année – oui. Quelle année ? ... En tout cas, la ville n'a pas souscrit d'emprunt pendant 2 où 3 ans je pense...)

Alors, elle s'est rattrapée parce qu'il fallait financer le pic de dépenses de la Rénovation Urbaine, 5 millions trois l'année dernière qui ont été empruntés, il nous reste un peu de marge en matière d'endettement mais, je vous dis, c'est une bonne nouvelle mais ça ne justifie pas un euphémisme béat. Le taux d'endettement est de 79 %. Il doit là aussi être inférieur à 100 % donc, nous voyons que nous avons de bons ratios en matière d'endettement d'un point de vue strictement comptable. L'encours moyen de la dette par habitant s'élève à 896 €uros. La moyenne de la strate des communes de la même taille que Sin le Noble est de 964 €uros. Là aussi, nous avons un tout petit delta en matière d'endettement et ce d'autant plus, mais on en a parlé lors du Débat d'Orientation Budgétaire que les taux d'intérêts sont particulièrement intéressants actuellement.

Alors, la conclusion de ce compte administratif est que la situation de la commune reste fragile et ce, pour plusieurs raisons mais je l'ai déjà un peu détaillé lors de la présentation du compte administratif. D'une part, première raison, des fragilités structurelles en matière de recettes avec un faible potentiel fiscal qui la classe donc parmi les communes défavorisées et, je vous disais tout à l'heure, à Sin le Noble, le pourcentage de contribuable est inférieur à 36 % de la population.

Un autre contexte, qui est conjoncturel, je l'espère mais dont certains craignent qu'il soit structurel et qui vise l'ensemble des communes mais qui est encore plus traumatisant pour des communes déjà fragilisées, à savoir des réformes gouvernementales, comme la baisse des dotations et la réforme de la catégorie C mais on en a parlé tout à l'heure, on ne va donc pas insister lourdement dessus.

Autre raison de cette situation fragile, alors que nos recettes sont peu dynamiques et dépendent de décisions qui nous échappent à savoir, décision de ceux qui nous allouent les dotations, que nos impôts et taxes sont peu dynamiques et qui touchent, puisque notre population est pauvre, la ville doit faire face à un lourd programme d'investissement dans le cadre de la Rénovation Urbaine dont la Chambre Régionale des Comptes notait que la commune a initié cette opération lourde sans avoir la capacité financière pour assumer un tel projet. Ce qui fait par ailleurs que l'impact a été sous évalué. La Chambre notait que le portage financier des projets ANRU et Raquet et, la faiblesse de l'autofinancement se traduisent par une dégradation de la trésorerie et mettent en cause la capacité de la collectivité à faire face aux coûts de ces investissements. Elle remarquait également, en matière d'investissement, le financement de l'opération ANRU nécessite la mobilisation de 10 millions d'Euros d'emprunt dans les cinq ans. Cette perspective est inquiétante dans un contexte d'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'absence de dynamisme des recettes du même type. La Chambre Régionale des Comptes notait que la Rénovation Urbaine était une équation difficile à résoudre pour la commune. On peut dire aujourd'hui que c'est une équation encore bien plus difficile à résoudre pour deux raisons le contexte budgétaire, économique et législatif est plus difficile pour l'ensemble des communes qu'il y a 3 ans et le report des dépenses non réalisées

les années antérieures qui conduisent à un pic exponentiel de dépenses en 2014, 2015 et 2016 pour une commune déjà fragilisée.

On l'a déjà dit là aussi, mais le problème, ce ne sont pas que les dépenses de Rénovation Urbaine qui ont été reportées, on en parlait tout à l'heure sur les lourds besoins de la collectivité notamment en matière de rénovation de voirie, nous avons déjà également parlé des nécessités en matière de téléphonie ou d'informatique pour 800 000 €uros, je ne vais pas vous refaire la litanie, la longue litanie de tous les besoins de la collectivité.

Voilà un peu, ce qu'on pouvait dire sur ce compte administratif: des recettes ou une structure de recettes fragile, des dépenses contraintes en fonctionnement qui permettent de dégager une faible épargne et une faible capacité d'autofinancement de nos investissements. Or, nous sommes en pic de besoins en matière d'investissement avec nos besoins en rénovation urbaine et d'autres besoins. Alors, je ne voudrai pas conclure sur ce ton pessimiste. La situation est difficile mais, nous avons désormais une épargne positive, nous sommes en train de travailler sur un plan pluriannuel d'investissements, sur un plan de gestion, nous avons rencontré des banques, qui sont d'accord pour nous....Qui seraient d'accord, puisque ce n'est pas signé, on emploiera le conditionnel mais, qui seraient d'accord pour nous financer. Les taux d'intérêts sont bas et en matière d'appel d'offres, c'est vrai que la crise économique oblige, c'est vrai que les entreprises ont envie de travailler et que nous avons de bonnes surprises en général sur les appels d'offres et sur les prix qui sont proposés en ce moment. Pour conclure, la situation reste fragile, il y a des pistes d'espoir, mais il faut continuer à être sérieux, rigoureux, et à bien surveiller tous ces critères de notre gestion.

Voilà tout ce que je pouvais vous dire sur le compte administratif de l'année 2014.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? - Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : D'abord juste un tout petit point, de demande d'éclaircissement, page 3 de votre document « Notice Explicative », dans le ratio financier « DGF/population » ou je n'ai pas compris ou il y a quelque chose qui a été .... Nous, en ce qui nous concerne 896 €uros au lieu de 949 €uros pour la strate donc, ce n'est pas plus élevé, c'est même inférieur ou, j'ai mal compris ?

M. Le Maire : Non, c'est 424 €uros sur la DGF/population au lieu de 248 €uros. 896 et 949, se sont les ratios d'endettement par population.

Mme BRIDOUX : C'est un détail, j'ai déjà dit au moment du vote du Budget Primitif, puisque je vous avais posé la question de savoir quel serait l'excédent même si on n'avait pas voté le compte administratif, vous aviez reconnu et j'ai vérifié tout à l'heure, si c'était bien retranscrit, vous aviez reconnu, qu'effectivement, le redressement de la commune ne se fait pas sur 9 mois, il avait commencé d'ailleurs dès 2013. C'est important de le signaler puisqu'il y avait eu effectivement un article « La ville de Sin le Noble est en faillite », la ville de Sin le Noble n'est pas en faillite, je vous accorde que les finances restent tendues et difficiles. Néanmoins, il y a deux recettes prévisibles, qui seront exceptionnelles pour 2015, la taxe d'équipement GIFI à peu près 400 000 €uros et, la reversion, par la CAD, en ce qui concerne les ordures ménagères, ce qui est un vieux dossier mais, qui va rapporter à la ville, estimé à 500 000 €uros si j'ai bien lu. Donc, l'effet ciseau s'éloigne raisonnablement et, à première vue, durablement même si on doit rester vigilant puisque c'est la structure du budget qui pose problème avec, un budget qui repose trop sur les dotations et avec un taux de rigidité trop important effectivement, avec des marges de manœuvres très très faibles. Je voulais redire ces points parce qu'il est resté dans la tête des gens « La ville est en faillite, la ville est en faillite! » ... Certes, nous ne sommes pas riches, certes il faut faire très attention et gérer de manière correcte mais, il faut reconnaître que ces efforts ont été commencé, on ne va pas ici refaire la campagne électorale, loin de moi cette idée, mais je crois que l'honnêteté intellectuelle est importante dans ce domaine.

M. Le Maire : Quelques éléments de réponse. Premier élément de réponse sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et GIFI, ça n'éloigne pas l'effet ciseau puisque se sont des recettes exceptionnelles donc, nous neutraliserons. Mais, ça fait du bien, effectivement. Mais, ça reste des recettes exceptionnelles, conjoncturelles qui n'impactent pas les problématiques structurelles. Deuxièmement, sur l'effort de redressement, vous signalez, à juste titre que je l'avais admis et, on a déjà eu l'occasion de discuter lors de réunions ou nous étions, qu'effectivement la campagne électorale a eu lieu, chacun a eu l'occasion de s'exprimer et qu'aujourd'hui, la population a tranché et aujourd'hui, il nous faut regarder vers l'avenir. Donc, je l'espère, chacun des groupes ici présents l'a dit lors du conseil municipal d'installation, beaucoup le prouvent dans les commissions, le prouvent lors du conseil municipal, puisque le budget a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions, ce qui veut dire qu'il y a une démarche de travail collaborative entre l'ensemble des groupes qui s'est installé on ne va pas refaire le débat sur le redressement, puisque tout à l'heure, je signalais, effectivement, le redressement peut être comptable mais, que derrière, les chiffres retranscrivent une réalité et que derrière, il y a une réalité extracomptable. C'est vrai qu'aujourd'hui, on pourrait baisser le fonctionnement, en ne réalisant pas les opérations de sécurité rendues obligatoires par la loi. Voilà, on ne va pas faire aujourd'hui un décompte d'apothicaire. Effectivement, les ratios sont améliorés maintenant, il pourrait y avoir un débat mais ce qui nous intéresse tous ici, c'est de regarder devant nous, et à ce que l'on va faire ensemble pour Sin le Noble et les Sinois. Comment chacun peut amener sa pierre à l'édifice parce que sinon, les débats pourraient être très longs, déjà sur l'analyse comptable. Effectivement, il faut bien neutraliser les dépenses exceptionnelles, on parlait tout à l'heure d'une double perception du fonds de péréquation de la taxe professionnelle une année, d'un million d'€uros d'assurance une autre année, donc on peut passer beaucoup de temps à analyser les comptes, je l'ai fait, on ne va pas le faire ici, je pense que c'est indigeste pour beaucoup et que ce qui est intéressant, c'est exactement ce que je disais pour le ratio d'endettement tout à l'heure, il est bon ce ratio d'endettement mais il n'est pas de notre fait. Oui il est bon, on est en dessous, on a de la marge mais, ce n'est pas un bon signe, comme le disait la Chambre Régionale des Comptes et je le dis souvent, je préfèrerai avoir 5 millions d'emprunts en plus à rembourser mais ne plus avoir de voirie à faire, d'éclairage public non plus à faire,... C'est aussi de regarder les dettes extra comptables mais on en a déjà parlé. On est obligé d'en parler pour permettre la meilleure information possible des élus qui ont à se prononcer sur le budget. On travaillera,... On a un nouveau directeur financier qui arrive la semaine prochaine donc, j'ai prévu, à la commission numéro une, de mettre à l'ordre du jour le lancement du travail sur le Plan Pluriannuel d'investissement, le Plan de Gestion, le Plan de Trésorerie,...

Voilà, quand je signale ces problématiques, ce n'est pas, et je pense que vous l'avez très bien compris, ce n'est pas une attaque parce que ça n'amène rien de bien. Je vous dis on est là, donc il n'y a plus de campagne à faire, je ne suis pas candidat aux cantonales donc, je n'ai rien à prouver, donc le .. je n'ai même pas voulu l'être. (Rires - entre Madame LEGRAND et moi). Donc,... je n'ai pas voulu l'être. Aujourd'hui, nous, on est au boulot, il faut effectivement qu'on pose les problèmes sur la table, parce qu'une fois qu'on a bien compris quel était le problème, on regarde comment régler ce problème tous ensemble. Quand je dis qu'il y avait un problème là, cela ne constitue nullement une attaque puisque j'ai envie de travailler avec tout le monde, et que la situation oblige un travail collectif de qualités et en quantités. Maintenant, j'aimerai dire que tout va bien, je ne le peux pas. Ça a été tranché, il y a la Chambre Régionale des Comptes qui s'est exprimée, les électeurs qui se sont exprimés. Je me suis exprimé en son temps, je me suis exprimé quand Mme BRIDOUX m'a fait des remarques, en admettant, et, vous avez vérifié que c'était bien dans le compte-rendu, parce qu'on n'expurge pas le compte rendu. Voilà, c'est tout ce que j'avais comme réponse à vous faire. Et pourvu que ça dure.

Questions ou remarques?

Donc, s'il n'y en a pas, je vais demander à Jean-Michel CHOTIN de bien vouloir me remplacer, pendant que nous pourrons continuer notre discussion, en dehors des micros, avec Mme BRIDOUX, et n'oubliez pas de nous appeler.

(Sortie de M. le Maire et de Mme BRIDOUX)

M. CHOTIN: Je ne ferai pas de commentaire sur la sortie de M. le Maire et Mme BRIDOUX. Tout a été dit, après avoir entendu son rapporteur, je me dois malgré tout de vous rappeler que pour la section fonctionnement nous avons clôturé avec plus de 2 142 019,65 €uros. Concernant la section d'investissement à, moins de 1 814 485,88 €uros. Reste à réaliser en investissement: les recettes 2 163 400 €uros, les dépenses : 1 662 697 €uros.

Nous allons mettre au vote le compte administratif 2014.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

Je vous remercie.

M. CHOTIN: On peut faire entrer M. le Maire et Mme BRIDOUX, qui n'auront pas eu le temps de faire grand-chose. (Rires)

M. CHOTIN: Et ils ne rentrent pas par la même porte alors là!....

M. le Maire: On vous écoutait à la porte,

M. CHOTIN: Et ils écoutaient à la porte.

M. Le Maire : Donc, Merci M. le Président de séance de bien vouloir nous donner les résultats du vote.

Merci beaucoup. Comme Mme BRIDOUX relit les PV, je vais lui dire que moi aussi, j'ai relu le PV de l'année dernière, et qu'elle s'était réjoui du fait que ceux qui n'avaient pas voté le budget, avaient voté le compte administratif. Je vais faire la même chose aujourd'hui, en me réjouissant que vous ayez voté le budget, que vous ayez voté le compte administratif, alors que vous n'aviez pas voté le budget l'année dernière.

Je prends ça comme,... d'une part, comme l'occasion de taquiner une partie de nos sensibilités différentes, et également comme un signe de progrès dans les relations entre les différents élus, et je vous remercie sincèrement pour cette unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. Le Maire : Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour, qui consiste en l'affectation des résultats, puisque nous venons, vous venez d'adopter le compte administratif 2014 et que nous avions préalablement adopté le compte de gestion.

#### I.3 - Affectation des résultats

M. le Maire : Nous pouvons donc, désormais, décider de l'affectation des résultats de la gestion 2014, lesquels résultats seront repris au budget supplémentaire 2015. Là aussi, c'est un peu fastidieux, on va reprendre les chiffres : section de fonctionnement dépenses 16 737 510,93 €uros, recettes 18 332 166,77 €uros, ce qui nous donne un résultat de l'exercice d' 1 594 655,84 €uros en fonctionnement, avec un excédant antérieur reporté de 547 363,81 €uros. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 2 142 019,65 €uros.

La section d'investissement, nous donne un résultat de l'exercice déficitaire de 118 895,54 €uros auquel nous ajoutons les excédents antérieurs reportés, eux également négatifs, de 1 695 590,34 €uros.

Nous donnons un résultat de clôture de la section investissement déficitaire de 1 814 485,88 €uros. Nous constatons des restes à réaliser, en dépenses de 1 162 697 €uros et Conseil municipal du 28 mai 2015 Page 23

en recettes de 2 163 400 €uros nous donnant un solde à réaliser positif de 500 703 €uros, et un besoin de financement cumulé de la section d'investissement de 1 313 782,88 €uros.

Je vais donc vous lire, parce que c'est important, (une fois n'est pas coutume), l'article 2 : « Précise que l'excédent fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à une affectation à l'article 1068. Le reliquat peut être affecté librement soit : il est reporté en recette de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Je vous propose, de décider, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement d'affecter les résultats de la section de la façon suivante :

- 1 313 782,88 €uros en excédent de fonctionnement capitalisé,
- 1 814 485,88 €uros en déficit d'investissement et,

828 236,77 €uros en excédent de fonctionnement reporté.

Nous vous précisons que ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2015.

Je vous propose d'adopter cette délibération technique.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

La délibération suivante est relative au rapport définitif de la Commission Locale de Transfert de Charges et de sa séance du 20 février 2015.

#### <u>I.4 – Adoption du Compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges</u>

M. le Maire : Dans la Note de Synthèse, nous vous rappelons que la Communauté d'Agglomération du Douaisis a créé une commission locale qui est chargée d'évaluer les transferts de charges et qui a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) afin de déterminer les attributions de compensations définitives.

On vous rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, une fusion a été opérée entre la CAD, le SIADO, le SIVOM et le SIRFAG avec un transfert des compétences de ces syndicats à la CAD. Ce transfert emporte l'évaluation par cette commission locale d'évaluation de transfert de charges des charges qui ont été transférées.

Cette évaluation a été faite lors de la réunion du 20 février 2015 et il a été constaté que deux années de transfert de charges seront déduites des attributions de compensation 2014 et 2015.

Comme je vous le signalais tout à l'heure, une baisse dans le compte administratif 2014 puisque la commission n'avait pas encore évalué le montant du transfert de charges et que nous aurons donc à payer deux fois en 2015 ce que nous aurions dû payer en 2014 qui n'avait pas été évalué et ce que nous devrons au titre de 2015 à savoir, pour la commune de Sin le Noble, deux fois 29 886 €uros et ce au titre du transfert des charges liées à la mission locale. Les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, de la CAD en l'occurrence doivent être consultés sur le rapport de la Commission locale de transfert de charges.

La délibération qui vous est proposée, en son article 1 « prend acte du rapport définitif de la séance du 20 février de la Commission locale d'évaluation de transfert de charges. »

On vous propose d'approuver les termes dudit rapport et on vous rappelle ce que je viens de préciser que la commune de Sin le Noble est frappée d'un transfert de charges de

29 886 €uros qui sera déduit deux fois de la subvention de compensation communale au titre de 2014 également.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, je vous propose ....

On vous a mis en pièce jointe, le courrier de la CAD, le rapport de la réunion de la commission locale de transfert de charges avec en annexe 1, le transfert de charges lié à la mission locale.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non! Cette délibération est adoptée à l'unanimité - Merci beaucoup.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délibération suivante concerne les subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires pour l'année 2015, de participation aux frais de transports et de sorties scolaires.

<u>I.5 – Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2015 – Participation aux frais de transports – Sorties scolaires :</u>

M. le Maire : Les coopératives scolaires, on rappelle qu'elles peuvent revêtir deux formes, soit associatives, soit rattachées à l'OCCE qui est l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. Elles ont donc pour but la mise en œuvre d'un projet éducatif. On vous rappelle que la commune de Sin le Noble participe, chaque année aux projets coopératifs des écoles de la ville par l'octroi d'une subvention de fonctionnement destinée à couvrir les frais de transports, les frais de transports pour les voyages de fin d'année ou pour les sorties scolaires dans un rayon supérieur à 25 kilomètres de Sin le Noble. Nous avions souhaité travailler un peu sur cette délibération mais nous continuerons à y travailler pour plusieurs raisons, d'une part parce que les modes de calcul, par le passé, n'étaient pas homogènes. Il y avait des différences, c'était toujours une subvention par école mais, le montant de subvention pouvait varier d'une école à l'autre ce qui pose un souci au regard du principe d'égalité de traitement. C'est pour cela que nous vous proposons d'harmoniser les bases de calcul de la subvention de la façon suivante : 2 €uros par enfant et 42 €uros par classe ce qui nous donne donc, pour un total de 74 classes et 1734 élèves un coût total de subvention de 6 576 €uros.

Alors, je vous le dis tout de suite, avec les commissions on y travaillera parce que nous délibérons sur des participations, une aide sur des projets éducatifs, sur des transports scolaires ou des projets de fin d'année et, il faudrait que les écoles puissent justifier que la somme est bien affectée à ce projet éducatif qui est inscrit dans la délibération et, nous aurons donc l'occasion d'y travailler avec les commissions.

La délibération vous propose d'une part, d'abroger les délibérations antérieures qui portaient fixation du barème de référence puisque je vous le précisais, nous souhaitons harmoniser ce barème de référence et, l'article 2 propose d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015, aux coopératives scolaires sinoises, destinée à financer les coûts de transports des voyages de fin d'année ou les sorties scolaires dans un rayon de plus de 25 kilomètres et on arrête le montant de cette subvention à 2 €uros par élève et 42 €uros par classe et donc, vous avez le détail pour l'ensemble des écoles de la commune avec le nombre de classes et les effectifs dans chaque école.

Je pense que c'est une délibération qui ne doit pas poser de soucis majeurs. Je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Conseil municipal du 28 mai 2015

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Maintenant, je vais passer la parole, puisque nous ouvrons l'ordre du jour de la délégation « CULTURE » avec le rapporteur Caroline FAIVRE. Là aussi, je pense, une délibération qui ne devrait pas poser de souci puisque c'est une délibération assez classique de démarrage.

#### II/ CULTURE

<u>II.6 – Versement d'une subvention de démarrage à « l'association sinoise des orgues de Saint Martin ».</u>

Mme FAIVRE: Oui Merci Monsieur le Maire et bonsoir.

Effectivement c'est une délibération tout ce qu'il y a de plus classique, puisqu'elle concerne le versement d'une subvention de démarrage à une nouvelle association sinoise. Il s'agit de l'association sinoise des orgues de Saint Martin qui s'est créée en mars dernier.

C'est une association qui s'est donné pour but de remettre en état l'orgue de l'église Saint Martin qui n'a pas fonctionné depuis 25 ans. L'orgue fait partie du patrimoine de Sin le Noble et, une fois que la restauration sera achevée, l'association s'est donné pour mission de créer une classe de musique afin de promouvoir la musique d'orgue auprès des sinoises et des sinois.

Cette association nous a sollicité par courrier, le 31 mars, pour l'obtention d'une aide de 200 €uros.

Considérant que les dernières associations qui se sont créées au cours de l'exercice précédent se sont vues octroyer une subvention de démarrage d'un montant de 80 €uros, au regard du principe d'égalité de traitement, la délibération vous propose d'octroyer cette même subvention de 80 €uros de démarrage à l'association sinoise des orgues de Saint Martin.

M. le Maire : Merci, je pense qu'il n'y a pas de question ou l'opposition,

Je vous propose d'adopter ce versement d'une subvention de démarrage. 80 Euros à l'association sinoise des orgues de Saint Martin.

Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?

Qui s'abstient?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, Merci beaucoup.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Et on peut se réjouir, qu'il y ait une nouvelle association qui se crée d'une part et qu'en plus, ce soit pour restaurer le patrimoine sinois, et, je pense avoir discuté avec Nicolas CASTELIN, mais je ne suis plus sûr du chiffre, mais je pense qu'il m'a dit que c'était à peu près 80 000 €uros des devis pour restaurer l'orque, mais je ne suis plus sûr.

Voilà, une belle ambition portée par des habitants de Sin le Noble et si en plus, derrière, on peut avoir une classe d'orgue qui s'ouvre, ce ne sera pas mal du tout.

M. le Maire : La délégation suivante est celle des « Ressources Humaines », dont je suis le rapporteur.

#### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

<u>III.7 – Création de postes agents non titulaires, sur des emplois non permanents, en accueil collectif de mineurs</u>

M. LE Maire : La première délibération est une délibération classique en cette période, puisqu'elle est prise chaque année, elle est relative à la création de postes d'agents non titulaires sur des emplois non permanents à l'accueil collectif de mineurs.

On vous rappelle comme vous le savez, la commune organise l'été des accueils collectifs de mineurs dans les trois centres sociaux :

- Anne Frank,
- Pierre Perret, Autissier,
- Faidherbe, Sucrerie et Quartier Mandela,

avec chacun des modalités d'organisation, demi-journée, journée avec restauration ou journée sans restauration. Cette organisation engendre des besoins saisonniers de recrutement d'animateurs non titulaires.

Comme le nombre d'enfants accueillis est assez stable, les prévisions basées sur les chiffres des années antérieures peuvent être les suivantes et nous servir de bases pour l'instant : 110 animateurs (stagiaires et/ ou titulaires du BAFA), dont 2 animateurs surveillants de baignade (titulaires du BAFA et du BSB ou équivalent ou du BNSSA), 5 Directeurs (titulaires du BAFD ou ou du BPJEPS), et 10 directeurs adjoints (titulaires du BAFA et stagiaires BAFD ou diplômés BAFD ou équivalent).

Je regarde juste parce qu'après, on a changé un peu sur les directeurs, je pense que l'on peut mettre également stagiaires BAFD.

Je vous proposerai de changer cette délibération, puisqu'on a vu avec le directeur que parfois nous recrutions des directeurs, puisque pour être titulaire du BAFD, il faut avoir fait un stage validant son BAFD, donc il nous arrive régulièrement de prendre au poste de directeur des stagiaires BAFD.

Je vous propose de préciser la délibération suivante en la lisant, donc de 5 directeurs titulaires du BAFD ou du BPJEPS ou stagiaires du BAFD. Voilà, on fera la même correction au niveau de la délibération suivante sur les rémunérations.

On vous précise donc, mais cela est assez courant, que l'effectif est tout à fait théorique et qu'il fera l'objet d'un réajustement en fonction du nombre d'enfants qui seront inscrits.

La délibération vous propose, d'une part de décider la création des postes mentionnés, à savoir :

- 110 animateurs sur le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe, dont 2 animateurs surveillants de baignade sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe lorsqu'ils assurent les missions de surveillants de baignade;
- 10 directeurs adjoints sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1 ère classe ;
- 5 directeurs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1 ère classe ;

Et d'autoriser le maire à procéder, dans la limite des postes créés, au recrutement des agents non titulaires, en nombre suffisant pour faire face aux besoins liés à la croissance saisonniers.

Et on vous rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

Y'a-t-il des guestions, des remarques sur cette délibération ?

Donc comme il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Y'a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération valant création de ces postes d'agents non titulaires, sont des emplois non permanents d'accueil collectif de mineurs est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOPTEE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délibération suivante, par un effet miroir, puisque maintenant que nous avons créé ces postes, il convient de déterminer la rémunération et de vous proposer une révision en la matière.

Je vous disais tout à l'heure, nous travaillons à cadrer le plus possible les choses juridiquement, et il nous est apparu qu'il y avait un problème sur la rémunération des animateurs qui par le passé était rémunérés à la vacation. Or, se ne sont pas des vacataires puisque ce sont des agents non titulaires. C'est donc pour cela, qu'il convient d'actualiser la rémunération du personnel recruté, dans le cadre de ces accueils de collectifs de mineurs et, c'est pour cela qu'il convient de faire référence au SMIC, et il nous faut réviser la grille des taux de vacations journalières bruts hors congés payés qui étaient fixes par la délibération du 23 juin 2010.

# <u>III.8 – Révision de la rémunération des « animateurs » non titulaires en accueil collectif de mineurs (ACM)</u>

M. le Maire : Voilà, la délibération, on va aussi la corriger un peu, pour prendre en compte les spécificités du fonctionnement.

Au niveau de la grille, l'article 1 : il nous convient de décider de modifier la rémunération des agents non titulaires. Il y a 2 remarques qui nous ont été formulées : c'est-à-dire qu'au niveau des animateurs, nous avions fait une qualification « non diplômé », « stagiaire BAFA ». On nous a fait remarquer que ceux qui faisaient l'effort de se financer le BAFA n'étaient pas récompensés. On vous propose donc de créer, entre animateur non diplômé et animateur titulaire du BAFA, de créer une ligne animateur au niveau des missions, qualification stagiaire BAFA. La première ligne serait « animateur non diplômé », indice brut 340, avec indice majorée 321 et on créerait une colonne mission animateurs qualification stagiaire BAFA indice brut 364 avec l'indice majoré qui correspond à cet indice brut.

Et enfin, les autres lignes sont inchangées, à l'exception de la dernière ligne "Directeur", où, on vous le disait tout à l'heure, on recrute parfois des directeurs stagiaires du BAFD, puisqu'ils ont une obligation de réaliser un stage pour valider leur BAFD, donc de faire glisser stagiaire BAFD et de le mettre aussi au niveau des directeurs, à savoir que la différence de rémunération, serait sur la mission de directeur où il serait à 543 en indice brut.

#### Donc, je répète :

 animateur stagiaire BAFA, indice brut 364, qu'on soit bien clair, 364 et indice majoré à 338

#### Et la dernière ligne :

directeur qui peut avoir comme qualification, titulaire ou stagiaire du BAFD.

On vous propose donc, de modifier la rémunération des agents non titulaires en référence aux indices dont on vient de parler. On précise que cette nouvelle grille prend, non seulement en compte, la qualification des agents recrutés, mais également leur degré de responsabilité, et rappelle que, conformément aux dispositions des délibérations du 23 juin 2010, les agents sont rémunérés au prorata temporis, en fonction de leur présence effective avec le temps de préparation compris.

Comme à chaque fois, on vous rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune, au chapitre 012.

Tout le monde est d'accord pour cette évolution des modalités de rémunération des agents non titulaires qui fait référence aux indices de la fonction publique, des agents non titulaires et non plus un calcul selon les modalités de vacataires à la vacation, puisqu'ils ne sont pas vacataires.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération, pas d'abstention, pas de vote contre ?

Non! Merci beaucoup de cette unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délégation suivante, « AFFAIRES SCOLAIRES » : Là aussi, une délibération assez classique et technique, Johanne MASCLET va nous présenter la modification des tranches des quotients familiaux du dispositif de la CAF du Nord, et LEA (Loisirs Équitables et Accessibles).

#### IV/ AFFAIRES SCOLAIRES

IV.9 – Modification des tranches des quotients familiaux du dispositif Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Nord « LEA (Loisirs Equitables et Accessibles).- Tarifications Pôle scolaire (applicable aux centres sociaux)

Mme MASCLET : Oui, les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale. Alors une circulaire de 2008, la circulaire n°196 précise la mise en place d'une tarification modulée, et ce, en fonction des ressources des familles afin de bénéficier de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

L'objectif de cette tarification modulée est de favoriser l'accès de toutes les familles du point de vue financier. La politique de la CAF du Nord est d'aider, prioritairement, les structures qui pratiquent des tarifs accessibles. Elle a effectué un bilan, de la première année de fonctionnement du dispositif L.E.A (Loisirs Équitables et Accessibles) et, par cette analyse, elle a noté la nécessité d'élargir la dernière tranche du coefficient prise en compte pour l'application du barème départemental.

Cette tranche de quotient familial qui est de 500 €uros à 600 €uros, va être étendue de 500 à 700 €uros. Alors, cette extension va permettre de couvrir un peu plus de 50 % des enfants de 3 à 17 ans contre un peu plus de 39 % jusqu'à lors. Cette décision de modifier les critères d'application des tarifs implique la réactualisation du tableau qui avait été proposé dans la délibération n°533 bis 2012 du Conseil municipal du 27 novembre 2012 pour les tarifs applicables au pôle scolaire.

Cela conduit ensuite à une modification des tarifs avec une réactualisation nécessaire des tarifs ainsi les tarifications des premières tranches sont reconduites de la même manière et c'est la dernière tranche qui va changer et les tarifs de l'ancienne tranche de 500 à 600 €uros sont reconduits sur cette nouvelle tranche de 500 à 700 €uros.

Le tarif repas et garderie ainsi modifié et commun à la fois au pôle scolaire, mais aussi aux centre sociaux.

Cette tarification s'appliquera aux repas et garderie qui se dérouleront à compter du 6 juillet 2015.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à Johanne MASCLET. Avant de procéder au vote je vous signale que nous allons faire circuler des feuilles de signatures. Pour le compte administratif, deux feuilles identiques sont à signer et les personnes qui ont procuration signent deux fois, à l'exception de Mme BRIDOUX et moi qui ne signerons pas ces feuilles, puisque que nous n'y assistions pas.

Et pour les registres, la feuille classique de signatures.

Avant que je n'oublie ces précisions, nous pouvons.... Je pense que cette délibération technique de modification des tranches des quotients familiaux du dispositif CAF L.E.A ne cause de souci à personne puisque l'extension du quotient familial de 500-600 à 500-700, permet de couvrir

désormais 50,6 % des enfants 3/17 ans contre 39,80 % avant. Donc, je pense que tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération en prenant acte des modifications effectuées par la CAF du Nord.

Et décider de réactualiser le tableau initialement proposé lors du conseil municipal du 27 novembre 2012, et dans l'article 2 de modifier les tranches de quotient familial de la tarification qui étaient précisées dans la délibération du 27 novembre 2012 et en étendant le quotient familial à 700 €uros.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Pas d'abstention?

Pas de vote contre?

Merci beaucoup de cette unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délégation suivante, la vie des quartiers cohésion sociale, comme le rapporteur Didier CARRE est souffrant, je vais essayer de le remplacer.

Alors pour la 1ère délibération, c'est assez facile puisque c'est le pendant pour les centres sociaux de la délibération précédente, mais cette fois ci pour les activités de loisir sans hébergement plus connues sous le terme ALSH qui sont dispensées par les centres sociaux sinois.

#### V/ VIE DES QUARTIERS, COHESION SOCIALE

V.10 – Modification des tranches des quotients familiaux du dispositif Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Nord « LEA (Loisirs Equitables et Accessibles).- Tarification des Centres sociaux

M. le Maire : Ces tarifs comme pour la délibération précédente entreront en vigueur le 6 juillet 2015, il convient de réactualiser le tableau initial de la délibération déjà mentionnée du 27 novembre 2012, afin d'étendre la tranche du quotient familial 500/600 €uros à la tranche 500/700 €uros. Donc, la délibération, idem que la précédente, une prise d'acte des modifications effectuées par la CAF du Nord et décider de réactualiser le tableau initialement proposé et modifié les tranches du quotient familial telles qu'elles vous sont présentées en annexes.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent?

Des personnes qui votent contre ?

Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délibération suivante, sur la modification des tarifications des activités adultes du centre social est la dernière des 3 délibérations que nous vous proposons sur la modulation des tarifs, elle concerne cette fois-ci le secteur adulte dont les tarifs n'étaient pas basés sur les quotients familiaux et comme nous avons modifié les délibérations précédemment, cela nous donne l'opportunité d'une uniformisation de notre tarif.

#### V11 - Modification de la tarification des activités adultes du Centre Social

M. le Maire : Alors on vous rappelle que la tarification actuelle des activités adultes qui étaient déclinées en trois tarifs :

- Un tarif réduit pour les bénéficiaires des minima sociaux ;
- un tarif pour les Sinois;
- et un tarif extérieur.

On vous rappelle notre souhait d'harmoniser l'ensemble des tarifs des activités des centres sociaux et ce afin de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, ce qui implique qu'il parait opportun d'appliquer aux activités adultes la même tarification par tranche de quotient familial que celle du secteur jeunesse et ce, là aussi à compter du 6 juillet 2015.

La délibération, qui vous est donc proposée, abroge toute délibération antérieure qui définissait les tarifs appliqués jusque alors, qui n'était pas basée sur le quotient familial.

En son article 2, elle vous propose de mettre en place une nouvelle tarification basée, cette fois-ci, sur le quotient familial dont nous avons déjà parlé précédemment et cette tarification prendra effet à compter du 6 juillet 2015.

Pas de problème, je pense, sur cette délibération d'harmonisation.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent?

Donc cette délibération valant modification de la tarification des activités adultes du centre social est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### IV/ AFFAIRES SCOLAIRES

#### IV.12 - Contrat de ville 2015 - 2020

M. le Maire : La délibération suivante est relative au contrat de ville 2015/2020. Au niveau de la synthèse, il vous est expliqué que le document qui est proposé a vocation à être signé au cours du mois de juin, qu'il a été établi en concertation entre les services des communes membres et les services de la CAD qui est désormais chef de file de la politique de la ville (nouvelle version) et, que laquelle politique de la ville, nouvelle version, se veut être à l'échelon du territoire Supra communal.

En effet, la réforme de la politique de la ville stipule qu'elle ne doit plus être cantonnée à l'échelle de quartier, mais qu'elle doit agir au niveau intercommunal et que les contrats de ville pour la période 2014/2020 constitueront l'outil directeur de cette politique de la ville renouvelée.

Cette politique de la ville est fondée sur une nouvelle géographie prioritaire dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter ici, qui est simplifiée et mieux ciblée. On vous rappelle également que les contrats de ville ont 3 objectifs :

- un objectif de cohésion sociale,
- un objectif de cadre de vie et de renouvellement urbain,
- un objectif de développement économique et de l'emploi.

La finalité de ces contrats de ville, nouvelle génération, est de réunir dans un document unique, à l'échelle du territoire supracommunal, je vous le répète, l'ensemble de ces actions nécessaires visant à transformer les quartiers en pôle de développement social, urbain et économique.

Donc, la CAD sera le chef de file de cette politique de la ville avec 4 grandes nouveautés :

- un contrat de ville qui est intégré, c'est-à-dire qu'il porte sur une nouvelle géographie prioritaire et 4 piliers ;
- qu'il y a un portage, par CAD, avec l'association des services de l'Etat, de la Région, du Département du Nord, des Communes;
- que le contrat de ville est centré sur la mobilisation du droit commun des collectivités territoriales et de l'état ;

- qu'il s'agit d'un contrat de ville co-construit avec les habitants. Bien notamment, l'instauration des conseils citoyens prévus par la loi.

Nous avons déjà interrogé les services de l'état puisque Sin le Noble a, depuis quelques peu des conseils de quartiers, donc de savoir quel était le lien entre les conseils citoyens et les conseils de quartiers, mais nous n'avons pas encore obtenu la réponse.

Cette nouvelle géographie prioritaire, on l'a déjà largement évoquée ici, mais on vous rappelle qu'il n'y a plus sur le territoire de la CAD que 6 communes en géographie prioritaire à savoir Auby, Douai, Flers, Roost-Warendin, Sin le Noble et Waziers. Ces 6 communes sont maintenues en politique de la ville mais que 9 communes sortent de la politique de la ville, ce qui fait passer la population prioritaire totale de 70 000 habitants dans le cadre des CUCS par le passé à 17 501 habitants désormais.

Alors cette nouvelle géographie prioritaire, politique de la ville, se réduit à 9 zones intercommunales donc vous avez la répartition, on va juste signaler les zones du territoire de Sin le noble qui sont concernées :

- la zone des Epis et, au niveau d'un territoire intracommunal,
- la zone de La Clochette Notre Dame Bivouac qui réunit un quartier intercommunal avec Douai, Waziers et Sin le Noble.

On vous rappelle que les territoires en veille active repartis au sein de 9 communes sortantes de la géographie prioritaire en 2015 sont Dechy, Guesnain, Lallaing et les 6 communes de la vallée de La Sensée.

On vous explique également la notion de quartiers vécus dont nous avons aussi eu l'occasion de débattre ici et, on vous met en pièce jointe, le document d'orientation stratégique contrat de ville 2015/2020 de la CAD.

Vous avez en page 86, le document d'orientations stratégiques avec les fondamentaux du projet, participation citoyenne au cœur du projet, jeunesse, égalité homme/femme, lutte contre toutes les formes de discriminations, la mobilité sous toutes ses formes.

Vous avez donc les 4 axes dont on a parlé:

- accompagnement vers l'emploi et développement économique initié par le territoire
- l'axe 2, le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers,
- I'axe 3, la cohésion sociale levier du développement territorial
- Et l'axe 4, les valeurs de la république et citoyenneté qui est un axe ajouté suite aux événements du mois de janvier. Alors, ces 4 vagues se sont déclinées en plusieurs objectifs sur lesquels je ne vais pas m'attarder.

Il vous est donc proposé de valider le contrat de ville 2015/2020 proposé par la CAD et qui a été élaboré sur la base d'un partenariat entre l'établissement de coopération intercommunale et les communes qui le composent ainsi que l'Etat, les Collectivités Territoriales et les divers partenaires extérieurs et d'autoriser le maire à signer ce contrat de ville et à accomplir tous les actes y afférent.

Alors, normalement la signature est prévue au mois de juin, d'après les dernières informations au niveau de la CAD. Et, c'est pour ça qu'il était important que nous prenions une délibération sur ce contrat de ville.

Je pense qu'il ne doit pas y avoir d'objection d'adopter de ce contrat de ville.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent?

Non?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délégation suivante est celle de l'urbanisme et du foncier dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON. Ce sont 2 délibérations qui font suite à la délibération que nous avons prise lors du précèdent Conseil municipal où nous avons acté la révision du POS sous forme de PLU. Donc 2 délibérations, l'une pour créer un comité consultatif du suivi de l'élaboration du PLU de la commune de Sin le Noble. (On parle beaucoup de démocratie participative donc, on souhaite également agir en matière de démocratie participative au niveau de ce comité consultatif). J'espère donc, que nous adopterons cette délibération et, qu'une fois que nous aurons créé ce comité consultatif, nous pourrons donc le composer.

Je passe la parole à Jean-Paul HOURNON.

#### V/ URBANISME - FONCIER

V.13 – Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sous forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. HOURNON: Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, bonsoir.

Comme il y vient de vous être rappelé, nous sommes engagés dans une procédure d'élaboration de notre PLU, dans le cadre d'urbanisme et, dans cette procédure ou l'article L2143-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil municipal, « peut », peut créer, ce n'est pas une obligation, mais une possibilité, ce que nous allons faire, créer des comités consultatifs pour tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent très bien ne pas appartenir au Conseil municipal notamment, des représentants d'associations locales.

Sur proposition du maire le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours.

Le comité peut transmettre évidemment au maire des avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui ne saurait, en aucune façon, lier le conseil municipal.

Comme il vous a été précisé le 24 mars 2015, la loi ALUR prévoit que les POS deviennent caduques au 31 décembre 2015, si aucune transformation en PLU n'est envisagée.

Lors de cette même séance où il a été prévu, conformément aux textes en vigueur, une concertation et, la création d'un comité consultatif chargé du suivi de l'élaboration du PLU qui vient compléter cette concertation classique. Ce, afin d'associer le plus grand nombre d'administrés et des personnes qualifiées à cette révision et à la transformation des documents d'urbanisme.

Ce comité consultatif spécifique chargé de suivre exclusivement les différentes phases de l'élaboration du PLU sera autorisé, conformément aux dispositions en vigueur, à faire appel à des intervenants extérieurs, associations locales, ou toute personne pouvant apporter, évidemment, des éclairages enrichissants et, ce en fonction des problématiques abordées lors de la procédure d'élaboration du PLU.

Ce qui vous est proposé dans la présente délibération,

- premièrement de confirmer la création d'un comité consultatif dédié au suivi des différentes phases de l'élaboration du futur PLU de la commune de Sin le Noble,
- deuxièmement, de décider de fixer sa composition comme suit :
  - o nombre total des membres: 15
  - o collège: 2
    - 1 collège des élus : 10 membres dont le président avec 3 membres désignés par chacune de listes n'appartenant pas à la majorité (soit 7 + (1X3))

- 1 collège société civile, associations, acteurs de l'environnement et autres : 5 membres
- Troisièmement de rappeler que le comité consultatif peut faire appel en cas de nécessité à toute personne ou association locale autre que les personnes siégeant en son sein en fonction des problématiques abordées lors de la procédure de l'élaboration du PLU, sachant évidemment que la qualification « d'expert » ne peut être réservée qu'aux membres du bureau d'études.
- Quatrièmement, de dire que les membres du collège, société civile, association, acteur de l'environnement et autres seront désignés par tirage au sort après avoir fait acte de candidature et précise qu'à défaut de candidatures suffisantes, il sera procédé par consultations.
- Cinquièmement, de rappeler que la désignation du président du comité consultatif chargé du suivi de l'élaboration du PLU ainsi que sa composition seront arrêtées par arrête municipal.
- Sixièmement, de dire que le comité consultatif chargé du suivi de l'élaboration du PLU de la commune de Sin le Noble prendra fin dès que la procédure d'élaboration du PLU aura été menée à son terme sans toutefois pouvoir excéder à la durée du mandat en cours.
- Et septièmement, de rappeler, évidemment comme toutes les délibérations précédentes, celle-ci peut faire l'objet d'un recours.

M. le Maire : Merci. Pas d'objection, je pense, à la création de ce comité consultatif que je vous propose d'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adoption de cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non?

Donc, le Comité consultatif chargé du suivi d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sin le Noble est créé à l'unanimité.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : il faut maintenant le composer.

<u>V.14 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité Consultatif chargé du</u> suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sin le Noble.

M. le Maire : Donc, nous avons fait le tour des groupes pour permettre que chacun des groupe ait, au moins un représentant, donc pour les sensibilités différentes, nous avons la proposition de :

- Jean-Pierre STOBIEKI,
- Bruno WOSINSKI
- Vincent CAMPISANO

Pour les 3 groupes.

Et, pour le groupe majoritaire, nous avons 7 noms à vous proposer :

- Jean-Paul HOURNON
- Jean-Claude DESMENEZ
- Freddy DELVAL
- Patrick ALLARD

- Jean-Luc JOUVENEZ
- Henri JARUGA
- Jean-Pierre BERLINET

Voilà, je pense que comme il y a unanimité, on n'a pas besoin de passer par le vote à bulletin secret. L'ensemble des groupes est représenté, tout le monde est d'accord pour cette désignation des représentants du conseil municipal au comité consultatif.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non!

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et donc, ce comité va pouvoir commencer à travailler prochainement.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le Maire : La délibération suivante, une fois n'est pas coutume, concerne une acquisition de parcelle et non pas une vente. Une acquisition de parcelle de 95 m², rue Henri Ghesquière. Et, Jean-Paul HOURNON va vous expliquer le pourquoi de ce projet de délibération d'acquisition.

#### V.15 - Acquisition de la parcelle AS n°603 (95 m²) sise rue Henri Ghesquière

M. HOURNON: Excusez-moi! Nous avons été contactés par Madame PIECHOTA, propriétaire de quelques parcelles de terrain rue Henri Ghesquiere et, notamment d'une parcelle de 95 m² qui est la parcelle AS 603.

« Je sais pas si on voit sur le plan ».

La parcelle AS 603, dans le milieu de la rue Ghesquière, en venant du monument, se situe sur le côté gauche et, vous avez plusieurs parcelles de terrains qui sont en friche

L'avis des propriétaires, de 3 ou 4 parcelles, notamment en façade, on a une parcelle et, celle qui est à côté de nous, c'est celle de Mademoiselle PIECHOTA.

Comme cette personne n'en a plus l'utilité, elle nous a proposé d'acquérir cette parcelle. Nous avons sollicité l'avis des domaines, qui ont évalué ce bien à 9 500 €uros.

Donc la délibération qu'on vous propose, c'est :

- d'acquérir, auprès de Mademoiselle Marie-Agnès PIECHOTTA, cette parcelle AS 603 de 95 m² au prix de 9 500 €uros, ce qui fait un prix de 100 €uros le m²,
- de préciser, que les prêts d'acquisition, évidemment, sont à la charge de la commune,
- d'autoriser, M. Le Maire à signer l'acte de notarié à intervenir et,
- décider que c'est Maître DELATTRE, Notaire à Douai, qui sera chargé de la rédaction de l'acte authentique et de sa publication auprès du service des hypothèques.

La commission n°4 a émis un avis favorable pour cette acquisition.

M. le Maire : Merci pour cette présentation.

Effectivement, un projet d'acquisition qui semble judicieux de cette parcelle qui est contiguë à d'autres parcelles propriétés de la ville et qui permettra de regrouper ces parcelles en vue d'un éventuel projet d'aménagement ou alors, de la vente de l'ensemble mais, en ayant remembré l'ensemble, qui nous permettrait de vendre une parcelle plus conséquente à un prix plus intéressant pour la commune, au cas où nous déciderions de ne pas conserver cet ensemble dans le patrimoine stratégique de la commune.

Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ?

Je vous propose d'adopter, on vous a mis en pièces jointes l'ensemble des correspondances avec le service des domaines, avec Mme PIECHOTTA ainsi que les extraits du cadastre.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération d'acquisition de la parcelle ?

Pas d'abstention!

Pas de vote contre? Non!

Cette délibération est votée à l'unanimité.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : La délibération suivante concerne la désaffectation déclassement de l'immeuble 6, 380 rue Gambetta, qui est en fait l'ancienne gendarmerie pour les plus anciens.

J'attire votre attention sur le fait qui ne nous avons pas reçu les documents d'arpentage et de division cadastrale. Nous prenons donc la délibération qui n'était pas incluse dans votre livret de Conseil municipal. C'est une délibération qui nous va être utile, au point de vue administratif, afin de régulariser la situation juridique de ce bâtiment qui pose question. C'est Jean Paul HOURNON qui va vous la présenter.

#### <u>V.16 – Désaffectation et déclassement de l'immeuble sis 380 rue Gambetta Cadastré section</u> <u>BC n°872</u>

M. HOURNON: La ville est propriétaire de l'ancienne caserne de gendarmerie sise 380 rue Gambetta. Tout le monde connaît cet immeuble. Cet immeuble, à l'origine a était occupé par la PAIO, c'est devenu ensuite le siège du SIRFAG (Syndicat Intercommunal de la Région de Flines à Guesnain). C'est un SIVOM (Syndicat intercommunale à vocation multiple en opposition au SIVU qui est à vocation unique). Comme tout à l'heure, on a parlé du SIRFAG, les compétences du SIRFAG qui étaient la collecte des ordures ménagères, de la mission locale etc... tout a été transféré.

La CAD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 a toutes ces compétences et, dans ces locaux reste actuellement la mission locale.

Ce bâtiment n'étant plus affecté à un usage public, il convient de le désaffecter, de le faire passer du patrimoine public au patrimoine privé de la commune. Or, pour le faire passer, il faut l'identifier et actuellement, l'ensemble de cette propriété, c'est-à-dire les bâtiments avec accès rue Gambetta et un parking arrière qui à été créé rue Marceaux, sont repris sur un seul et même numéro de cadastre, qui est le BC 872.

Effectivement, on avait envisagé de faire une division cadastrale pour scinder les bâtiments du parking, mais le temps de faire une division cadastrale, cela ne se fait pas aussi rapidement qu'on le pensait et donc, on n'a pas les numéros de cadastre.

Ce que l'on vous propose actuellement, c'est de faire passer du domaine public communal au domaine privé communal l'ensemble de la propriété. Par la suite, quand nous aurons la division cadastrale, on reprendra une délibération pour faire passer du domaine privé communal dans le domaine public communal uniquement la partie parking. Le bâtiment restera dans le domaine privé communal, ce qui nous permettra une meilleure gestion de ce bien.

Ce qui vous est proposé, c'est de :

- constater la désaffectation de l'immeuble bâti et non bâti sis au 380 rue Gambetta cadastré BC 872 appartenant ou assimilé au domaine public communal, l'ancienne gendarmerie plus le parking situé à l'arrière rue Marceau,
- approuver le déclassement de la dite parcelle, afin de l'incorporer au domaine privé communal, en vue d'en optimiser sa gestion,
- décider qu'il sera ensuite procédé à une division cadastrale permettant d'identifier séparément l'ancienne gendarmerie et le parking situé à l'arrière du bâtiment,

Et évidemment, la commission n°4 a donné un avis favorable à ce projet de délibération.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame BRIDOUX!

Mme BRIDOUX : Quel est le devenir de ce qu'on appelle l'ancienne gendarmerie ?

Puisque ça va passer dans le domaine privé, c'est qu'il n'y aura plus aucun service municipal qui pourrait y être abrité, donc, quel est le but précis ? Ce n'est pas simplement une démarche administrative ?

M. le Maire : Une réponse en 2 temps : un but à très court terme qui est que le SIRFAG sous louait une partie des locaux à la mission locale. Lorsque le SIRFAG est parti, la mission locale est restée et, c'est pour ça qu'aujourd'hui, dans notre relation avec la mission locale, il convient de déclasser, désaffecter pour permettre de contractualiser la relation entre la ville de Sin le Noble et la mission locale.

Ensuite, à plus long terme, nous n'avons, pour l'instant, aucune réflexion, aucune vision sur ce bâtiment. La motivation première est déjà de pouvoir régulariser la situation, ce qui va demander un gros travail juridique. C'est un sac de nœuds juridiques puisque la commune en 1977, si je ne me trompe pas, a récupéré ce bâtiment qui était l'ancienne gendarmerie et qui était affecté à l'usage public, notamment le SIRFAG. Puis, le SIRFAG a disparu à la fois du point de vu légal puisque qu'il a été absorbé par la CAD, et physiquement puisqu'ils ne sont plus dans les locaux. Or, le SIRFAG sous louait à la mission locale. Aujourd'hui, il convient que nous puissions contractualiser cette occupation avec la mission locale et il faut donc procéder, prendre cette délibération. Mais ceci pose un autre problème, c'était l'affectation du domaine privé ou du domaine public. Mais après, lorsqu'on veut la prendre, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de division cadastrale, or le parking qui est derrière, lui appartient au domaine public. Aujourd'hui, nous déclassons l'ensemble, et dès que nous aurons reçu les documents d'arpentage, nous reclasserons dans le domaine public le parking, lui est bien public, et après nous travaillerons, avec les commissions, sur l'avenir de ce bâtiment, dont je sais qu'il avait été chiffré puisqu'il avait un projet éventuel de regrouper les activités administratives du centre social. On m'avait donné un chiffrage de 1 million 8, je crois. Je suis allé visiter alors, 1 million 8 est sans doute très élevé, mais c'est vrai que les travaux, ont été réalisés par des chantiers d'insertion successifs et, nous avons donc des pièces très marquées, certaines avec des carrelages bleus, d'autres des carrelages roses. C'est vrai qu'il y a sans doute un gros travail, il faudra dans le cadre de l'évaluation du domaine immobilier communal, il faudra voir si ce bâtiment entre dans le domaine stratégique et si nous le conservons ou est ce que nous voulons le valoriser d'une autre façon. Et, si tel était le cas, de quelle façon ?

Est-ce que c'est du logement ?

C'est de l'immobilier de bureau ?

C'est de l'accueil d'un service public que nous pourrions,...

Aujourd'hui clairement, nous n'avons pas de...

Mme BRIDOUX : la Mission Locale reste là... ? Il n'y a pas de projet de déménagement ?

Mr Le Maire: Non, au contraire, ils cherchent même de nouveaux locaux, parce qu'ils ont des activités d'ateliers avec des jeunes, on doit les rencontrer prochainement. J'ai rencontré le directeur hier ou avant-hier et, on va aller visiter d'autres locaux. Soit dans la gendarmerie, des locaux libres actuellement, voir si ça peut aller et voir également quel serait le montant des travaux à réaliser et pour quel loyer ou, d'autres bâtiments. On peut penser au local Carnot par exemple et, voir si c'est avantageux, car c'est en centre-ville mais, ça, c'est vraiment de l'informel, c'est juste un échange, en tout cas il n'y a pas de projet à ma connaissance. On a une administratrice de la mission locale en la personne de Fatima mais, je ne suis pas informé de velléités de départ de la mission locale bien au contraire.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Merci beaucoup. Donc, adoptée à l'unanimité.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Dernière délibération. Nous reviendrons sur cette délibération une fois que nous aurons la division cadastrale pour reclasser, dans le domaine public communal, le parking. Alors, on a gardé le meilleur pour la fin, au niveau de la délégation environnement, Freddy DELVAL va nous faire part d'un projet d'avenant au schéma régional d'organisation des soins, ave des modifications relatives à l'activité soin, traitement de cancer et diagnostic prénatal, mais comme tout le monde a lu en long, en large et en travers, ce document, je pense que Freddy va être synthétique.

#### **VI/ ENVIRONNEMENT**

<u>VI.14 – Consultations des Collectivités Territoriales par l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-</u>de-Calais sur le projet régional de santé et sur ses composantes.

<u>Projet d'avenant au Schéma Régional d'Organisation des Soins, modifications relatives à l'activité de soins « Traitement de cancers et Diagnostic prénatal »</u>

M. DELVAL: Alors, il s'agit des consultations des collectivités territoriales par l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais, sur le projet régional de santé et ses composantes. Et du projet d'avenant du schéma régional d'organisation des soins, modifications relatives à l'activité des soins, traitement de cancers et diagnostic prénatal, qui a pour conséquence essentiellement d'induire des modifications des points 6 et 7 du corps du SROS.

Voila, ce fût court, tout le monde a compris ?

M. le Maire: Y'a-t-il des questions?

Je l'avais dit Freddy, ils ont tous lu ce document. Je le vois.

Donc tout le monde est d'accord pour émettre un avis favorable sur le projet d'avenant au Schéma Régional d'Organisation des Soins, en ce qui concerne les activités de soins diagnostic prénatal et traitement du cancer ?

Pas d'opposition?

Pas d'abstentions?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité,

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Comme je pense, l'ensemble des délibérations de ce soir, ce que je remarque et je vous remercie de ce travail collaboratif mais ce n'est pas fini puisque, une fois n'est pas coutume, j'ai reçu des questions orales du groupe Sin le Noble durable et solidaire.

Les décisions directe pas de questions ?

Alors les questions du groupe « Sin le Noble durable et solidaire » :

1. Nous souhaitons connaître le nouvel organigramme des services de la ville ?

M. le Maire : On peut constater que ce n'est pas une question. C'est une demande ou un souhait. Il n'y a pas de souci, on verra pour que le service, soit vous passez, soit.... C'est aussi le genre de chose que l'on peut travailler en commission, sans souci, mais en tout cas pas de souci, je note juste que ce n'est pas une question, c'est un souhait.

Mais je répondrai favorablement à votre souhait.

2. <u>Allez vous, procédez au recrutement d'un Directeur Général des Services pour faire suite au départ du DGS actuel, au rapport de la Cours Régionale des Comptes qui stipule que la ville manque de cadre catégorie A de la fonction publique ?</u>

Alors une réponse en 2 temps :

- Une première, premier temps pour me satisfaire que vous avez lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et que vous lui trouvait de la pertinence je m'en réjouis, les choses évoluent,
- Deuxièmement, là aussi, une réflexion est en cours. Nous n'avons pas pris de décision mais, là aussi, cela pourra faire l'objet d'un débat dans la commission compétente. Effectivement, la ville manque de cadres A. Peux être y a-t-il besoin d'un DGS compétent pour porter les lourds projets de la commune, et aider à porter les ambitions qui sont celles du conseil municipal. Je ne peux donc pas, aujourd'hui, vous dire oui ou non mais, en tout cas, c'est une réponse qui n'est pas normande mais qui a tout son sens, mais ce n'est pas non et ce n'est pas oui. Peut-être, c'est en cours de réflexion et nous ne manquerons pas de vous interroger vous qui avez l'expérience de la gestion d'une commune, pour recueillir votre avis sur la pertinence du recrutement ou pas d'un DGS.

#### 3. Y'a-t-il un arrêté pour supprimer ...

M. STOBIECKI : La question qui a induit en erreur la rédaction d'un collègue, ce n'est pas la rue Gambetta, c'est sur l'avenue des Fusillés.

Avenue de Fusillés, il y avait un sens interdit avec accès réservé aux riverains. Ce panneau est régulièrement masqué par un sac poubelle. Est-ce que c'est une décision municipale ou pas parce que certains m'ont interrogé ? Je vais dire, est-ce que l'on supprime l'accès réservé ou qu'on ouvre à tous, la circulation ?

Et, rue Gambetta, c'est un problème de vitesse, les gens arrivent très vite, ils s'engouffrent. C'est une rue vraiment très étroite et les gens arrivent vraiment très vite. Les riverains s'inquiètent quand les gamins sortent de leur maison, le trottoir n'est pas très large, un jour, il peut y avoir un accident.

M. le Maire : Bon, merci Jean-Pierre de cette précision qui va me permettre de répondre, sans l'avoir préparé.

Effectivement, j'avoue, j'ai interrogé les services qui ne comprenaient pas bien la question concernant la rue Gambetta.

Voilà, ce n'est pas grave, ça arrive même aux meilleurs. Donc, même si je n'ai pas pu préparer, car le service ne comprenait pas la demande, maintenant je connais le dossier sur la rue des Fusillés.

Est-ce que nous avons un problème ?

La réponse va être en plusieurs temps.

- Premièrement, expliquer le problème : effectivement un sens interdit, sous l'ancien mandat avait été posé, que quelqu'un a bravé, c'est fait verbaliser par la police, a contesté l'amende et a gagné, parce qu'il n'y avait pas d'arrêté. Nous sommes donc au courant parce que nous avons été interrogés par cette personne et par les forces de police qui disaient qu'il y avait une contestation. Un sens interdit a été posé sans qu'un arrêté n'ait été pris, mais ça ce n'est pas de notre fait. Aujourd'hui, nous avons ce problème et nous avons des avis contraires de la population. Certains souhaiteraient que le sens interdit soit opérationnel et d'autres qui n'en veulent pas. C'est pourquoi nous avons décidé qu'il était urgent d'attendre la mise en place du conseil de quartier qui pourra œuvrer et nous donner son avis sur la pertinence du maintien ou pas de ce sens interdit qui, pour l'instant n'est pas maintenu. Et, si jamais le sens interdit devait être maintenu, bien évidemment, nous prendrions l'arrêté correspondant qui va bien.

Et après il y avait une autre question sur la rue Gambetta, sur l'excès de vitesse qui n'était pas écrite, mais à laquelle je peux répondre.

- Nous avons pris un engagement dans notre projet municipal qui était de dire que tout problème de sécurité qui nous était remonté serait systématiquement transmis aux forces de police. J'ai donc rencontré, dès mon élection, le commissaire divisionnaire en lui expliquant que ce n'était pas une opération « patate chaude ou parapluie », que c'était vraiment dans l'esprit d'un travail en collaboration, ce qu'il a tout à fait compris et dont il s'est réjoui, en me disant que lui aussi avait besoin de remonter l'information.

Donc, dès que nous avons un signalement d'excès de vitesse, de « STOP » brûlés enfin, c'est de la sécurité routière mais ça peut être de la sécurité. Systématiquement, un courrier part au commissaire. Ça c'est une première partie de la réponse.

Deuxième partie de la réponse, elle est, à la fois dans le conseil de quartier également, mais dans ce que je disais tout à l'heure, la rue Gambetta est concernée par des travaux de voiries. J'espère dans un avenir assez proche, j'aimerais bien que ce soit fait cet été. Je pense, là aussi qu'il faudra utiliser « le conseil de quartier » pour voir avec lui, dans le cadre de la réfection de voirie, ce qui veut dire qu'il n'y a plus de marquage de sécurité, c'est la possibilité de revoir des installations en matière de sécurité, ne serait-ce que par la révision du plan de stationnement et du plan de circulation. Tout cela, nous l'avons bien intégré. A la fois les commissions et à la fois... puisque j'ai envoyé aux élus du Conseil municipal les convocations pour les prochaines commissions. On aura un Conseil municipal fin juin. L'ordre du jour sera assez léger.

Nous avons fait une liste de dossiers sur lesquels nous souhaiterions faire travailler les commissions. Je vais regarder, je pense que je l'ai ici. Donc, à la fois la commission compétente pourra y travailler avec le conseil de quartier en parallèle.

#### Sur la commission 1, on aimerait travailler sur :

- Le projet DDU pour l'année 2015,
- sur la mise en place de tableaux de bord dans le cadre de l'optimisation de la gestion,
- Sur la mise en place d'un contrôle de gestion,
- Sur le règlement intérieur aux procédures des marchés publics,
- Sur l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement, j'en fais la démarche,
- Et sur l'établissement d'un plan pluriannuel de gestion.

Sur la commission 2, on aimerait faire travailler la commission et discuter tous ensemble :

- D'un bilan sur les Nouvelles Activités Périscolaires,
- Sur la ruche associative,
- Sur le bilan du printemps culturel,
- Sur un point sur le forum des associations qui va se tenir au mois de Septembre,
- Et un point sur l'avancement des travaux de la salle Carnot, puisque nous avons relancé, c'était inscrit au budget, puisque tout doit être fini pour fin 2016.

<u>Sur la commission n°3</u> : Nous souhaiterions travailler sur la réhabilitation de l'école Matisse en Centre Social. Ce qui veut dire :

- qu'est ce que l'on veut mettre ?
- Quel est le projet social ?
- Que va abriter ce bâtiment ?
- Sur le transfert du centre social,
- Sur la mise en place des conseils de quartiers, comment on va les faire vivre ?
- Et sur un bilan de la transformation de la semaine bleue en année bleue.
- Bilan et perspectives.

#### Et sur la commission n° 4 : Celle qui concerne Jean Pierre,

- Démarche sur le PLU, qui là aussi va vous occuper,

- Une réflexion sur la vidéosurveillance à des points névralgiques de sécurité ou de dépôts sauvages, ou de dégradations,
- Sur le contrat de ville, enfin plus sur la politique de la ville,
- Sur les arrêtés sur l'interdiction de la consommation d'alcool,
- Sur les arrêtés sur la réglementation des poubelles,
- Sur la mise en place de la mission de dépôt de plainte pour les dépôts d'ordures et les tags,
- Et sur les travaux de circulation et le plan de circulation.

Donc sur les travaux, c'est faire le point en disant quelles sont les rues, c'est aussi en lien avec la commission 1 que la commission 4 devra nourrir, en disant le plan pluriannuel d'investissement, il voulait financer, combien ça coûte ? Quand est-ce qu'on a les recettes ?, mais également un avis technique. J'en ai parlé tout à l'heure, où doit-on faire de l'assainissement, les branchements plomb, où est ce qu'il y a des travaux de voirie ?,

Je vous dis, une fois que l'on fait de la voirie,

- On fait table neuve, table rase, on l'a vu pour la place, le macadam est tout neuf,
- Donc là on peut réfléchir à l'implantation de places de stationnement qui peuvent casser la vitesse,
- De passer des rues en sens unique pour libérer du stationnement, des rues qui pourraient casser les longues lignes droites...

C'est à l'ordre du jour des conseils de quartiers concernés et à l'ordre du jour des commissions compétentes.

4. Question sur l'arrêté de la rue qui n'était pas la rue Gambetta, avez-vous une date pour la réouverture du bureau de poste ?

J'ai répondu tout à l'heure pour ma présentation liminaire.

5. Avez-vous une date prévue pour le conseil d'établissement du multi accueil ?

J'avoue que je n'ai pas compris l'intérêt de la question mais oui, il y a une date prévue, c'est demain à 17h 30.

N'hésitez pas à poser ces questions en dehors des conseils municipaux.

Mme LEGRAND : En fait, les parents s'inquiètent de ne plus avoir de comptes-rendus réguliers, le dernier date du mois d'octobre je pense.

M. le Maire : Mais j'ai interrogé et on m'a dit, que c'était le même rythme que précédemment, c'était 2 à 3 réunions par an.

Mme LEGRAND: Il y avait un conseil tous les deux mois!

M. le Maire : Ce n'est pas ce que m'a dit la directrice, mais, je l'interrogerai alors. Je me disais bien qu'il y'avait une raison derrière cette question qui n'est pas aussi anodine qu'elle en a l'air. Donc j'ai demandé, par anticipation, à la directrice qui m'a dit que le rythme annuel était de 2 à 3 réunions dans l'année, que nous étions dans le bon rythme. Mais, ça ne me dérange pas d'accélérer le rythme des réunions.

Voila, merci beaucoup à tous, de cette unanimité, de votre participation à ces débats.

Une bonne soirée et à bientôt